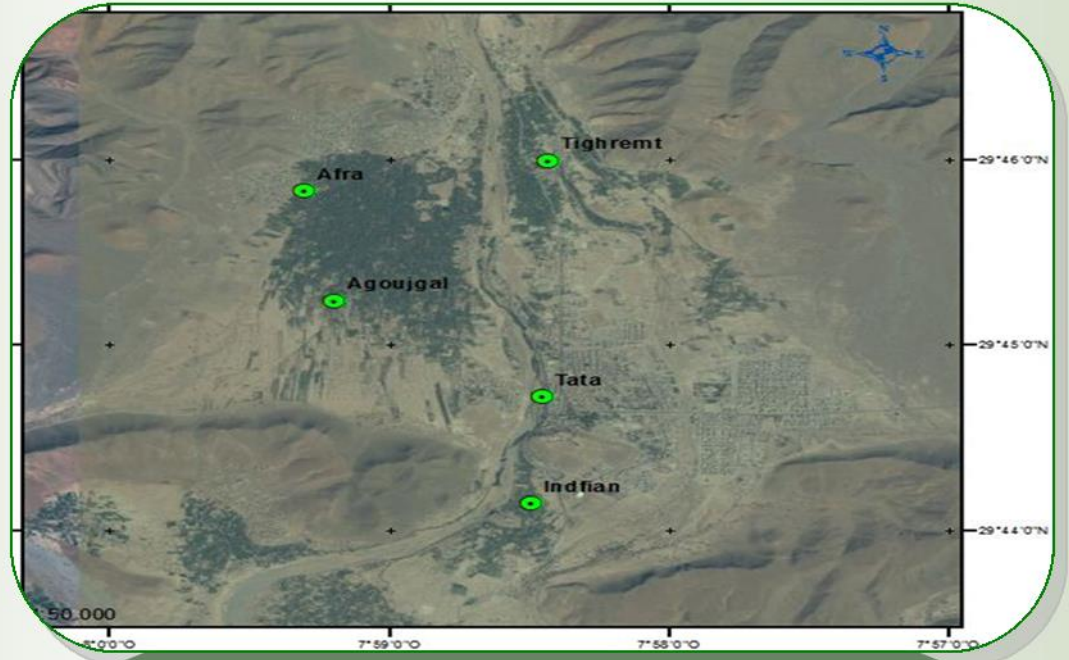




Direction Générale
des Collectivités Locales



جماعة طاطا



PROGRAMME D'ACTION DE LA COMMUNE URBAINE DE TATA PROVINCE DE TATA

PHASE II : VERSION DEFINITIVE



ECOOG s.a.r.l.



إكوگ مغرب ش.م.م

Table de Matières

A. PRESENTATION DU DOCUMENT PROGRAMME DE D'ACTION DE LA COMMUNE URBAINE DE TATA.....	8
B. CONTEXTE.....	8
C. INTRODUCTION.....	10
D. ORIENTATION METHODOLOGIQUE.....	11
E. PHASES D'ELABORATION DU PAC DE COMMUNE URBAINE DE TATA	12
PREMIERE PARTIE : RAPPEL DES PRINCIPALES LIGNES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	13
SECTION I : LES GRANDS TRAITS PHYSIQUES ET ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	14
1. Les grands traits physiques de la Commune urbaine de Tata	14
1.1. Repères civilisationnels : brassage ethnique et berceau de civilisation.....	14
1.2. Un milieu naturel très diversifié	15
1.3. Un relief très compartimenté	16
1.4. Le Climat, la faune et le couvert végétal : Climat incertain face aux changements climatiques	17
1.5. Les risques naturels	18
SECTION II : LES MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES	21
2. Les Mutations démographiques	21
2.1. Analyse démographique et socio-économique	21
2.1.1. Une croissance qui s'essouffle	21
2.1.2. Un exode des jeunes actifs masculins : un tremplin vers les villes du nord.....	22
2.1.3. Un taux de pauvreté assez élevé par rapport à la moyenne provinciale et nationale	23
2.1.4. Un taux d'alphabétisme qui s'améliore	23
2.1.5. Un taux d'activité dans la moyenne provinciale	24
2.1.6. Le chômage.....	25
2.1.7. Structure de l'emploi	25
2.2. L'Urbanisme et l'habitat	26
SECTION III : INFRASTRUCTURE DE BASE ET SERVICES SOCIAUX.....	29
3. Infrastructure de base	29
3.1. L'enclavement de certaines localités : un retard à rattraper.....	29
3.2. Une bonne desserte en AEP à renforcer.....	29
3.2.1. L'accès à l'eau : un service très satisfaisant pour le réseau ONEP	29
3.2.2. La gestion de l'eau : peu performante dans les réseaux gérés par les associations	30
3.3. L'assainissement et la gestion des déchets : des efforts d'investissement importants consentis avec les partenaires	30
3.3.1. Assainissement liquide	30
3.3.2. La gestion des déchets solide : une question à traiter en urgence	31
3.4. Electrification.....	31
3.4.1. Un bon niveau d'électrification.....	31
3.5. Télécommunications	31
3.6. Les services sociaux	32
3.6.1. La Scolarisation	32
3.6.1.1. Le préscolaire et le Primaire : Très défaillant au niveau du préscolaire.....	32
3.6.1.2. L'enseignement secondaire	32
3.7. Une offre de service de santé sous pression à cause de la demande rurale	34
3.7.1. Equipements de santé	34
3.7.2. Les ressources humaines sanitaires: instabilité des cadres hospitaliers	34
3.7.3. Les infrastructures et activités socio- culturelles.....	35
3.7.3.1. Les infrastructures d'animation sportive et culturelles existantes sont insuffisante mais de très bonne qualité.....	35
3.7.3.2. Les activités socio culturelles	35
3.7.3.3. Patrimoine artistique et culturel	36
SECTION IV : LES FONDEMENTS ECONOMIQUES ET ENJEUX TERRITORIAUX.....	38
4. Fondements économique du territoire de la commune urbaine de Tata	38
4.1. Les secteurs productifs en crise.....	38
4.1.1. L'agriculture	39
4.1.2. L'élevage	39
4.2. Le Tourisme : des potentialités à investir	41
4.3. Les retombées de l'émigration : Une économie sous perfusion.....	42

TROISIEME PARTIE : ENJEUX - VISION DU DEVELOPPEMENT ET PROGRAMME D’ACTION	43
SECTION V : ENJEUX DU DEVELOPPEMENT, VISION STRATEGIQUE ET PROGRAMME D’ACTION	44
5. Enjeux du développement local.....	44
5.1. Les grands défis du développement de la commune urbaine de Tata	44
5.2. Vision du développement de la commune	45
5.3. Axes stratégiques.....	46
5.4. Programmation budgétaire	48
5.5. Cadre logique du PAC	52
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIF DE SUIVI	75
SECTION VI : LE DISPOSITIF DE SUIVI DE L’EXECUTION DU PAC DE LA COMMUNE URBAINE DE TATA	76
6.1. Dispositif de suivi	76
6.2. Rôle et responsabilités des différents des organes de gouvernance	76
6.2.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre	76
6.2.1.1. Cadre juridique	76
6.2.1.2. Cadre Institutionnel et technique du Programme de développement	77
6.2.1.3. Exécutions du Programme d’Action.....	78
6.3. La mobilisation des ressources	79
6.4. Analyse des risques.....	79
6.5. Le dispositif de suivi évaluation de l’exécution du programme	80
6.6. Cadre logique Indicateurs de suivi	80
ANNEXES	83

Table des figures

Figure 1 : Système démographique dans la province de Tata (204-2014)	21
Figure 2 : Evolution de la population et du taux moyen annuel de croissance nette à Tata	21
Figure 3 : Pyramides des âges comparées de la province de Tata selon le milieu urbain et rural	22
Figure 4 : Compétences de la commune	49
Figure 5 : Répartition des investissements selon les secteurs	50
Figure 6 : Part du Conseil Communal dans l'investissement	51

Table des tableaux

Tableau 1 : Importance des différentes formes de relief dans le territoire de la commune de Tata.....	16
Tableau 2 : Taux de pauvreté, ICDH et ICDS.....	23
Tableau 3 : Taux d'analphabétisme, 2004	24
Tableau 4 : Taux d'analphabétisme,2014.....	24
Tableau 5 : Taux d'activité	24
Tableau 6 : Taux de chômage	25
Tableau 7 : Evolution des inscrits au secondaire qualifiant par genre et par communes dans la province de Tata (2015-2016)	33
Tableau 8 : Indicateurs sanitaire de la province de Tata	34
Tableau 9 : Les projets initiés dans le cadre du PAC.....	47
Tableau 10 : Programme d'Action Global (2017 - 2022)	54
Tableau 11 : Projets financés par les fonds propres de la commune (2017-2022)	62
Tableau 12 : Projets relevant des compétences propres de la commune (2017-2022).....	63
Tableau 13 : Projets relevant des compétences partagées de la commune avec les autres services (2017-2022)	65
Tableau 14 : Programmation triennale (2017-2019).....	67
Tableau 15 : TERRITORIALISATION DES PROJETS	70
Tableau 16 : Chronogramme de mise en œuvre des actions initiées	72

Abréviations

ADL	Agent de Développement Local
ADP	Agent de Développement Provincial
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANDZOA	Agence de Développement des Oasis et de l'Arganeraie
APDS	Agence pour la Promotion et les Développement des Provinces du Sud
BET	Bureau d'Etude Technique
CC	Conseil Municipal
CC	Changement climatique
CR	Commune Rurale
CTP	Comité Technique Provincial
DCL	Division de collectivités locales
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
Dh :	Dirham
DPA :	Direction Provinciale de l'Agriculture
EPA	Equipe Provinciale d'Appui
ETC	Equipe Technique Municipale
FEC	Fond d'Equipement Municipal
Ha	Hectare
Habt	Habitant
HCP	Haut-Commissariat au Plan
ICDH	Indice Municipal de Développement Humain
INDH :	Initiative Nationale de Développement Humain
Km, m et mm	Kilomètre, mètre et millimètre
L	Litre
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONE	Office National d'Electricité
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORMVAO	Office Régional de Mise en Valeur Agricole d'Ouarzazate
PAC	Programme d'Action Municipal
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau des populations Rurales
PCD	Plan Municipal de Développement
PDS	Programme de Développement Territorial Durable des Provinces du Sud
PERG	Programme d'Electrification Rurale Global
PSP	Planification Stratégique Participative
Qx	Quintaux
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la population et de l'Habitat
RN, RR et RP	Route Nationale, Régionale et Provinciale
SAU	Surface Agricole Utile

Extrait du Discours Royal

«Les prochaines élections, qui se tiennent dans à peine quelques jours, seront décisives pour l'avenir du Maroc, surtout au regard des vastes compétences que la Constitution et la loi réservent aux Conseils des Régions et aux collectivités locales.



Pour que les choses soient comprises par tous les citoyens, Nous avons jugé utile de les éclairer sur les missions et le rôle de chaque institution et son impact sur leur quotidien. Car les citoyens ont le droit de tout savoir sur leurs institutions, afin qu'ils décident en connaissance de cause et qu'ils fassent le bon choix.

Ainsi, le gouvernement est responsable, sous l'autorité de son chef, d'assurer la mise en application des lois et d'élaborer les politiques publiques et les plans sectoriels dans les différents domaines.

De même, l'Administration est mise à la disposition du gouvernement. Il est de son devoir d'améliorer les prestations administratives et de les rapprocher des citoyens.

Comme Je l'ai dit dans un précédent discours, le gouvernement n'est pas responsable de la qualité des services fournis par les Conseils élus.

Le ministre de l'énergie, par exemple, n'est pas responsable de l'éclairage des quartiers, du raccordement des foyers aux réseaux électriques, des branchements de l'eau potable, ni de l'assainissement. De même, la propreté des rues et des quartiers n'est pas du ressort du ministre de l'Intérieur.

Dans le même ordre d'idée, ce n'est pas au ministre de l'Équipement et du Transport de veiller à la réfection des voiries dans les communes, ni de fournir les moyens de transport urbain.

Le citoyen doit savoir que les responsables de ces services administratifs et sociaux dont il a besoin dans sa vie quotidienne, ce sont précisément les élus pour lesquels il a voté dans la commune et la Région en vue d'assurer la gestion de ses affaires locales.

Contrairement à ce que pensent certains, l'élu parlementaire n'a rien à voir avec la gestion des affaires locales des citoyens.

Il est plutôt responsable de la proposition, de la discussion et du vote des lois, ainsi que du contrôle de l'action du gouvernement et de l'évaluation des politiques publiques...

... Qu'il s'agisse du succès de la régionalisation ou de la préservation de la sécurité et de la stabilité, l'élément commun à ces deux objectifs est d'être au service du citoyen marocain.... »

Tetouan, le 20 Août 2015

Mot du Président du Conseil Municipal

Je me réjouis d'introduire le présent Programme d'Action de notre commune urbaine de Tata qui représente le couronnement des efforts de tous les acteurs locaux ayant travaillé en synergie (élus, Conseil des enfants et des jeunes, associations, coopératives, services extérieurs, ETC, Equipe Provinciale d'Appui) et en collaboration avec l'équipe de l'Assistance Technique du Bureau d'Etude Eco- Group Maghreb.

La contribution des acteurs locaux a été d'autant plus riche qu'efficace qu'elle traduit les attentes des populations et qu'elle capitalise les acquis en matière de savoir local, de l'expérience de planification acquise lors de l'élaboration de l'Agenda 21, du PCD 2012 – 2018, des travaux sur le développement de l'enfant en coopération avec l'UNICEF, ainsi que les expériences en matière de partenariat multi acteurs.

*S'inscrivant dans la lignée des grands chantiers structurants et stratégiques de la Vision éclairée de Sa majesté Mohammed VI pour le Maroc de demain, la planification territoriale dans la Commune urbaine de Tata reste aujourd'hui au cœur de la bonne gouvernance et du processus de développement participatif et citoyen de la Commune urbaine de Tata en s'inspirant de **la loi organique 113-14** relative aux communes et en se référant aux dispositions de **l'article 146 de la Constitution** et aux hautes orientations royales visant l'instauration d'une régionalisation avancée, la loi organique confère aux communes des attributions autonomes, d'autres qu'elles partagent avec l'Etat ou qui leur sont transférées par l'Etat, sur la base des principes de subsidiarité et de suppléance pour la définition des prérogatives communes et transférées.*

*Le processus d'élaboration du **Programme d'Action de la Commune Urbaine de Tata** a été conduit et guidé par les principes directeurs dictés par la **loi organique 113.14** qui offre un cadre pour l'instauration et l'approfondissement de la démocratie notamment par la consolidation des acquis de la décentralisation et le renforcement des pouvoirs passant nécessairement par le renforcement des collectivités territoriales afin qu'elles soient en mesure de servir de cadre de mobilisation des efforts, de développement et de dignité humaine par une émancipation sociale.*

*Avec plus de **26** projets réalistes et réalisables, ce PAC est à même d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en veillant à l'intégration des différentes composantes de la population pour une meilleure cohésion sociale, promouvoir les énergies renouvelables, aussi de promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes à travers notamment l'auto-emploi et la promotion de la micro-entreprise, de préserver l'oasis, de gérer durablement les ressources naturelles et d'améliorer l'attractivité économique de la commune et ce, en cohérence avec la vision partagée par les différents acteurs « **La Commune Urbaine de Tata, un territoire Municipal qualifié et attractif garant des conditions de vie dignes de ses citoyens** »*

Ainsi, l'élaboration du Programme d'Action Municipal 2017-2022 d'une façon concertée est une des priorités du Conseil Municipal durant son mandat exécutif, il sera actualisé après son évaluation durant les 3 premières années du mandat.

A. Présentation du document Programme de d'Action de la Commune urbaine de Tata

Le document que nous proposons infra, présente les grandes lignes du Programme d'Action de la Commune urbaine de Tata (**PAC**), il s'articule autour de Quatre grandes Parties constituant l'ossature du PAC, la Première partie rappellera la synthèse des grandes lignes du Diagnostic Territorial Participatif de la commune, la deuxième **déclinera** la formulation de la Vision et les objectifs stratégiques ; cette partie contribuera à la formulation de la programmation budgétaire (affectation des ressources financières disponibles au niveau de la commune et celles mobilisables conformément aux dispositions régissant les Finances Locales, chronogramme des actions, territorialisation des projets et une programmation triennal).

La **Troisième** rapportera du dispositif de suivi avec les indicateurs stratégiques et sectoriels des projets programmés.

Ces chapitres seront présentés et détaillés au niveau du présent document sous forme de **Six Sections** :

Section I : Rappel synthèse de l'Etat de l'Environnement (grands traits physiques)

Section II : Les mutations sociodémographiques

Section III : Infrastructure de base et services sociaux

Section IV : Fondements économiques et Secteurs productifs

Section V : Vision du développement, enjeux de développement et Programme de développement

Section VI: Le Dispositif du suivi.

Les annexes seront présentées à la fin du document portant sur les Procès Verbaux des réunions des commissions permanentes, les arrêtés afférant à l'institutionnalisation des instances de dialogues et de concertations.

Une copie du Programme d'Action en **langue arabe** sera présentée à la fin du présent document.

B. Contexte

S'inscrivant dans la lignée des grands chantiers structurants et stratégiques de la Vision éclairée de Sa majesté Mohammed VI pour le Maroc de demain, la planification territoriale reste aujourd'hui au cœur de la bonne gouvernance et du processus de développement participatif et citoyen. Force est de constater que le Maroc à accorder une importance particulière depuis les

dernières années au développement local, à travers le long processus de décentralisation engagé depuis plus d'un demi-siècle, consolidé par diverses révisions des chartes et stratégies.

D'autres politiques sont venues soutenir ce processus dont essentiellement les divers plans de développement socio-économique et les dispositifs d'aménagement de territoire (plans de développement, schéma régionaux, schéma national d'aménagement de territoire.).

Dans cette veine, le processus d'élaboration du **Programme d'Action de la Commune Territoriale (PAC) de Tata** a été conduit et guidé par les principes directeurs dictés par la **loi organique 113.14** définit globalement ci-après (**Réf. Article 78**) :

- ❖ L'instauration et l'approfondissement de la démocratie notamment par la consolidation des acquis de la décentralisation et le renforcement des pouvoirs passant nécessairement par le renforcement des collectivités territoriales afin qu'elles soient en mesure de servir de cadre de mobilisation des efforts, de développement et de dignité humaine par une émancipation sociale.
- ❖ La promotion de la condition féminine pour que la femme puisse jouer pleinement son rôle d'agent de développement.
- ❖ La préservation de l'environnement par une implication des communautés rurales et urbaines dans la lutte contre les changements climatiques, la désertification et par une gestion rationnelle des ressources naturelles.
- ❖ Le développement étant l'affaire de tous, l'adhésion et la participation de toutes les couches sociales de la Commune y compris les groupes marginalisés notamment les personnes handicapées, les jeunes doit être considérée et valorisée.
- ❖ Le principe d'itération et de continuité. Ce principe a nécessité plusieurs aller-retours entre l'Equipe Technique d'Animation conduite par le Directeur des affaires, relevant de la Commune de Commune urbaine de Tata, la Commission de Parité et d'Egalité, les commissions thématiques, le comité de pilotage au niveau de la DCL de Tata et les Services techniques de l'Etat.
- ❖ Le principe de transparence a été pris en compte afin que les consultations puissent se faire de manière libre, démocratique favorisant une large circulation de l'information devant éclairer les prises de décisions dans les travaux des groupes thématiques et lors des différents ateliers de restitution.
- ❖ Le principe de l'intégration et de globalité. Le processus d'élaboration du PAC a ainsi obéi à une approche holistique ayant permis de prendre en compte les préoccupations de tous les secteurs (Equipements de base, services sociaux, infrastructure socio-éducative, santé, etc.) de façon intégrée dans le but de mieux exploiter les synergies et les complémentarités entre eux.
- ❖ Le principe de cohérence avec les instruments de planification des échelons supérieurs et médians. Ce principe a conduit à l'alignement sur le Plan de Développement Régional PDR Souss Massa, le Plan Provincial, aussi, sur le précédent PDC de 2012 à 2016 examinés selon un exercice d'actualisation, de convergence et

de priorisation des besoins, afin de répondre pertinemment aux attentes de la population et de participer au développement de leurs conditions de vie, les Plan d'Aménagements PA , SRAT, Programme de lutte contre les disparités territoriales, les Objectifs du Millénaire de Développement OMD, INDH, les Objectifs du Développement Durable ODD ainsi qu'aux stratégies et politiques sectorielles.

- ❖ Le principe d'autonomisation et de responsabilité du Conseil Municipal.
- ❖ Ce principe a conduit à l'élaboration d'une analyse adaptée aux réalités des territoires identifiés au niveau de la Commune.
- ❖ Le diagnostic Territorial établi durant la première phase a pu analyser les grands enjeux spatiaux qui ont déterminé les orientations et les axes stratégiques de développement pour l'ensemble des espaces de la commune selon une logique de territoires occultant toute démarche et approche sectorielle.
- ❖ A la fin, une programmation des actions à cautionner par le PAC déterminera : la Vision de la commune , les Axes stratégiques et la Programmation budgétaire (programmation triennal et globale). Le Dispositif de Suivi sera décliné selon le texte de la loi organique fixant les modalités d'élaboration et d'exécution des PACs.

C. Introduction

Marqué du sceau de l'Histoire à travers des siècles, musée naturel à ciel ouvert, la commune de Commune urbaine de Tata proposent au regard une diversité de paysages, des potentialités vivrières, naturelles et hydro-agricoles, une nouvelle dynamique économique, urbanistique requérant des stratégies de développement durable. Cet espace saharien est un patrimoine composé d'eau, de palmes et d'ingéniosité humaine, où les oasis constituent un miracle de l'eau en zone aride, mais depuis quelques décennies, ces oasis ont connu une sévère dégradation, perdant près des ¾ de leurs palmiers et autant de leur force productive sous l'effet d'un exode massif de jeunes, pertes qui se sont fortement accélérées ces 10 dernières années malgré les efforts déployés par l'ensemble des acteurs et notamment par le Conseil Municipal.

Si les transformations socio-économiques et des interventions timides à faibles impacts ont contribué à la détérioration de la situation surtout au niveau de l'emploi des jeunes, c'est essentiellement l'accroissement de modes d'exploitation des ressources naturelles, fortement irrationnels, qui a précipité cet état de chose après des phases de prospérité économique constaté au début du XXème Siècle grâce aux techniques hydro agricoles ancestrales adaptées au milieu désertique.

Une compréhension intégrée des thèmes dans leurs interactions, est nécessairement pluridisciplinaire et de nature systémique, en reconnaissant que les interactions sont portées par des composants-acteurs qu'il importe de discerner et d'analyser spécifiquement. Cette analyse aidera à développer dans une seconde étape la réflexion sur les orientations majeures pour le développement de la Commune , ainsi qu'à l'examen des actions pouvant impacter les projets à engager pour la période 2017-2022, d'autant qu'il serait idoine de mettre en exergue les

principaux facteurs déterminant le devenir des entités territoriales distinguées au niveau naturel, humain, social et sur le plan économique ; cette problématique se pose avec plus d'acuité pour le développement des territoires marginaux à faibles alternatives de production et/ou à écologie fragile

D. Orientation méthodologique

L'approche méthodologique globale adoptée par l'Equipe d'appui pour l'élaboration du Programme d'Action Municipal s'inspire de la **loi organique 113-14 (Article 78)** relative à l'organisation des Communes en se référant aux dispositions de **l'article 146 de la Constitution** et aux **Hautes orientations Royales** visant l'instauration d'une **Régionalisation Avancée**.

La méthodologie pour l'élaboration du PAC de la commune territoriale de Commune urbaine de Tata s'articule autour des éléments structurant que nous déclinons infra :

- i.** Organisation d'un atelier de lancement du PAC le 6 avril 2017 présidé par Mr Le Gouverneur de la Province de Tata et le Président du Conseil Provincial de ladite Province, étaient présents également, les Présidents des 20 Communes et les responsables des Services extérieurs, des comités de parité et égalité
- ii.** Un recueil de données et documentations existante notamment les monographies récentes établies en 2017 afin de dresser un état des lieux réalistes
- iii.** Les données et statistiques développées lors des ateliers douars effectués au niveau de la commune par les équipes d'animation Municipale et provinciale ; des tableaux récapitulatif en vu de l'élaboration du présent PAC ont été mis à profit l'analyse de cet Etat des lieux
- iv.** L'organisation d'un atelier participatif pour l'actualisation du diagnostic territorial de la phase antérieure tenu le **14 avril 2017** regroupant les acteurs en phase avec le développement de la commune de Commune urbaine de Tata
- v.** Enfin, un travail d'analyse de synthèse avec toutes ces informations recueillies et d'autres au niveau de la province et de la région pour compléter cette approche locale, de façon à proposer les analyses comme les questionnements essentiels pour l'avenir et l'amélioration des conditions de vie des populations
- vi.** Evaluation du précédent PDC élaboré en 2012
- vii.** Elaboration du Diagnostic environnemental en tenant comptes des grands changements observés et les risques encourues : Changements climatiques – dégradation du milieu-paysages, analyse des potentialités, incendies, etc.
- viii.** La collecte de données principales et secondaires auprès des services étatiques à tous les niveaux territoriaux. Les éléments collectés couvrent tous les spectres d'activités et caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire, aussi, l'analyse de l'état de l'infrastructure et équipement de base
- ix.** Elaboration du diagnostic socio-économique en tenant compte des changements observés cautionnés dans le recensement de 2014, monographie de la commune territoriale de Commune urbaine de Tata de 2012 - 2016 et les données sectorielles disponibles

- x. Analyse institutionnel en prenant en compte l'articulation entre le développement régional, préfectoral et Municipal
- xi. Analyse des Organismes de gouvernance du Conseil Municipal et ses ressources financières,
- xii. Organisation d'un atelier de restitution et discussion avec l'équipe technique de la commune le 18 – 19 Juillet 2017 au niveau de la Province de Tata présidé par Monsieur le gouverneur et le Secrétaire général la Province
- xiii. Echanges entre les comité de pilotage chargé du PAC au niveau de la Commune urbaine de Tata et les Bureau Conseil chargé de l'appui à l'élaboration dudit PAC entre septembre et décembre 2017
- xiv. Discussions entamées par les commissions permanentes au sujet des priorités et identification des projets, soutenues par les consultants du Bureau d'Etude Ecog Maghreb.

E. Phases d'élaboration du PAC de Commune urbaine de Tata

Le PAC de Commune urbaine de Tata a été établi en deux Phases :

La Première Phase réservée au diagnostic territorial de la Commune de Commune urbaine de Tata a permis d'examiné le positionnement de la commune vis-à-vis de son environnement local et régional en général, et aussi d'avoir éclairer certains aspects liés aux caractéristiques fondamentales de son support naturel et son tissu socio-économique, tout en mettant l'accent sur les identités communes et les spécificités des différents territoires qui le composent et divers enjeux identifiés par l'étude.

Pour circonscrire ces enjeux territoriaux, six thèmes majeurs à savoir : **l'Environnement, la Dynamique Démographique et les Equipements de base, services sociaux ; les Fondements économiques seront été analysés au terme de la première partie.**

Une synthèse a dégagé durant cette première phase les grands enjeux territoriaux susceptibles d'enrichir la réflexion sur les grandes orientations du Programme d'Action Municipal 2017-2022, la Construction d'une vision stratégique, la définition des territoires de projets sociaux partagés et reconnus par les habitants ; ils feront objet de la seconde phase réservée à la planification.

La seconde Phase, a pu établir une programmation des actions à cautionner par le PAC, elle a déterminé la **Vision** de la commune , les **Axes stratégiques** et la **Programmation budgétaire** (programmation **globale et triennal**).

Un **Dispositif de Suivi** a été proposé selon le texte de la loi organique fixant les modalités d'élaboration et d'exécution des PACs.

PREMIERE PARTIE : RAPPEL DES PRINCIPALES LIGNES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Section I : Les grands traits physiques et état de l'Environnement

1. Les grands traits physiques de la Commune urbaine de Tata

Les espaces oasiens relevant de la commune urbaine de Tata occupent une superficie totale de 1265 ha répartis sur quatre (4) Oasis : (Afra 1000 ha), Tighremt (150 ha), Indfiane (100 ha) et Timsal (100 ha) dont la superficie par Oasis varie de 15 à 1000 ha.

Ce chapelet de petites oasis sont toutes liés par un système hydrogéologique, subissent en même temps les mêmes risques environnementaux liés aux inondations, changements climatiques, risque d'incendies, invasion acridienne, maladies cryptogamiques, le Bayoud, les parasites, etc.

La commune urbaine de Tata fait partie du Paschalik Tata, province de Tata, et région Souss Massa depuis 2015. Elle est caractérisée par sa situation sur la route nationale N°12 reliant la municipalité et les villes de Guelmim et d'Assa et la route régionale 106 reliant Tata à Taroudant.

Grâce à cette situation, la commune urbaine de Tata semble bien être qualifiée pour jouer un rôle déterminant dans la dynamique de développement économique et social de son arrière pays; elle peut tirer avantage de ce voisinage en renforçant davantage les équipements et l'économie du chef-lieu de la commune en attirant les investisseurs et les petites entreprises, aussi jouer le rôle de relais touristique de par sa proximité des grands axes touristiques du Sud (Agadir-Taroudant-Tata-Zagora), aussi valoriser sa position économique à travers une meilleure intégration (notamment par le transport terrestre et aérien) en vue de promouvoir son rayonnement culturel et économique au niveau de toute la zone sud.

1.1. Repères civilisationnels : brassage ethnique et berceau de civilisation

Comme soulevé dans le précédent PCD de 2012, la province « **historique** » de Tata est considérée comme un berceau d'installation humaine depuis le paléolithique, comme en témoignent les nombreuses gravures rupestres et les outils en pierre taillée. Plus tard, Tata a été, pendant des siècles, une plaque tournante pour le commerce caravanier avec le Sahara et l'Afrique sub-saharienne.

Un centre commercial : grâce à sa position de centre de passage obligé de nos jours

Tata a été effectivement l'un des axes de passage des caravanes, dénommée un certain temps la 'Route des **Lamtouniyines** dont le rôle s'est accru à la suite de la construction de la ville de **Tamdult** sous les Idrissides, qui était l'un des centres les plus importants pour le passage des caravanes.

La zone a eu également un rôle important dans la montée de deux dynasties islamiques amazighs, à savoir, les **Almoravides** et **les Saâdiens**.

↳ Une fonction spirituelle et culturelle:

Certaines Zaouias, telles que la Zaouia du Cheikh Ma Al Ainine et celle de Sidi Ali Boujbira dans la commune de Tata, ont également eu une influence importante sur la population pendant de longues périodes de l'histoire.

Cette situation de plaque tournante donna également à Tata un rôle privilégié de transfert culturel entre les différentes régions du Maroc et l'Afrique sub-saharienne, comme en témoigne le patrimoine culturel riche et diversifié.

1.2. Un milieu naturel très diversifié

Sur le plan physique, la commune urbaine de Tata constitue un carrefour situé entre les grands axes de circulation Est-Ouest et Nord-Sud, une circulation des hommes, des biens de l'eau et de la faune.

Son emplacement entre les versants septentrional de l'Anti Atlas et du Jbel Bani ont fait d'elle un couloir topographique riche en eaux, utilisé de tout temps par les hommes et les animaux ce qui a constitué un environnement propice à l'occupation humaine et à l'installation de la faune, qui ont laissé leurs marques dans le paysage à travers les gravures rupestres aussi diversifiées que riches.

L'imposante barrière du versant Sud de l'Anti Atlas offre des formations géologiques sans doute les plus spectaculaires du Maroc Saharien. Les disparités géomorphologiques du territoire, façonnées par l'Oued Tata et ses affluents comme Tighmerte sont accompagnées de variations floristique et faunistiques.

La flore suit le gradient (étagement) une logique purement hydrographique. On passe de longues oasis riches en palmier dans les vallées en aval, aux grandes plateaux et montagnes semi- arides où la couverture végétale se concentre dans les lits des oueds et sur le versant humide renfermant un grand potentiel de plantes aromatiques et médicinales. La faune est composée de sanglier en grand nombre destructeur, des lièvres, l'écureuil, de la gazelle de cuvier disparue et de mouflons (hauteurs escarpés), constituant autant de potentialités pour un tourisme de chasse de qualité. L'avifaune est composé de la perdrix, la caille et un certain nombre d'oiseaux et d'oiseaux rapaces tels l'Héron garde-bœufs, la cigogne blanche, et les insectes : les papillons, les coléoptères et les reptiles dont les scorpions et les serpents.

Quant à la flore, elle est dominée par les steppes, l'acacia, le jujubier et les arbres fruitiers notamment l'olivier et le palmier dattier au niveau des oasis de Afra (1000 ha), Tighremt (150 ha), Indfiane (100 ha) et Timsal (100 ha) ; aussi l'amandier, également les céréales et les cultures maraîchères sont pratiqués. Signalons que la forêt occupe une faible superficie.

La géologie de la commune est caractérisée par la dominance des flyschs marneuses avec des intrusions magmatiques constituées par des basaltes fissurés. La zone est caractérisée par des formations géologiques très anciennes qui datent du précambrien caractérisées par des roches schisteuses transformées, le quartz et le granite. Ensuite ont apparu des couches géologiques datant du cambrien constituées du calcaire dolomitique et des strates empilées et variées imperméables.

Les terres exploitées par l'agriculture sont des formations issues des oueds, des amas des reliefs et une manifestation de l'érosion du quaternaire et de la dernière époque du tertiaire.

Le territoire Municipal appartient à la région de la basse vallée du Drâa et vallées du Bani : région comprise entre la retombée Sud de l'Anti Atlas et l'Oued Drâa, formant une bande orientée ENE-WSW, s'élevant sensiblement d'Ouest en Est.

La Commune Urbaine de Tata est caractérisée par le manque des ressources en eau de surface. La plupart de ses cours d'eau sont temporaires et s'alimentent des précipitations tombées sur le versant nord de la commune. Le principal cours d'eau de la région est Assif Tata qui englobe les apports des cours d'eau secondaires (Tighremte) et des autres réseaux de Châabats appelées localement Talatines.

Les ressources hydriques de la région, mis à part les quelques précipitations hivernales sporadiques, sont essentiellement dues aux eaux d'infiltrations en provenance des pluies qui tombent sur les montagnes de l'Anti-Atlas. Ces eaux d'infiltration rechargent les nappes phréatiques et alimentent les sources et les tourbières (Khattarat).

1.3. Un relief très compartimenté

Un relief très compartimenté se compose de 3 grands territoires, une zone montagneuse localisée au nord, une zone rocailleuse formée de plateaux (Regs) et les rives des oueds.

Tableau 1 : Importance des différentes formes de relief dans le territoire de la commune de Tata

Unités	Superficie (ha)	%
Plaine et glacis	2250	45 %
Montagnes	1000	20 %
Collines	1750	35 %
Total	5 000	100 %

1. Les zones montagneuses sont des espaces rocailloux, colonisés par une faible couverture végétal, composée de ligneux bas et d'herbacés annuels après la chute de pluies (favorable aux plantes aromatiques et médicinales : Armoise – thym et lavande), ne couvrent que 20% du territoire.
2. Des dépressions des plaines et glacis entre les reliefs, colonisés par des peuplements d'Acacias, le sol est rocailloux Régosols, avec une couverture végétale plus dense que dans la première unité, elles couvrent 45% des superficies et enfin
3. Les Plateaux parsemés de collines sur 35% des superficies.

1.4. Le Climat, la faune et le couvert végétal : Climat incertain face aux changements climatiques

La Commune urbaine de Tata se situe dans les franges présahariennes du Maroc, zone aride par excellence, où la sécheresse a de tout temps dominé les cycles naturels, s'étendant parfois sur plusieurs années. Les précipitations semblent y être en régression depuis quelques années. Elle se caractérise avant tout par une grande irrégularité, aussi bien géographique que temporelle.

La commune se situe dans une zone plate dans le secteur Saharien. Le climat prédominant est montagneux aride caractérisé par la chaleur en été et le froid en hiver avec une température maximale de 45°C et minimale de 3°C. La température moyenne est de 23°C.

La commune est caractérisée par des vents forts et fréquents durant toute l'année et qui peuvent atteindre 50 km/h surtout durant les mois de janvier et février

Vu sa position dans une région présaharienne, la ville de Tata dispose d'un grand gisement en énergie solaire, une unité de production d'électricité est en cours d'étude, les travaux vont bientôt commencer. Cette installation sera un des grands leviers de développement au niveau de Tata.

La moyenne des précipitations est seulement de 115 mm environ, et le nombre de jours de pluie est réduit à une moyenne de moins de 15 jours par an. Les apports pluviométriques sont parfois accompagnés de perturbations qui peuvent générer des averses et des crues à fort potentiel destructif, comme ce fut le cas au cours des années 1994.

Les peuplements naturels sont composés essentiellement d'acacia radiana (Talh-Amrad), cette espèce abrite une riche biodiversité animale caractéristique des zones sahariennes et désertiques du sud marocain. On signale la présence de quelques petits troupeaux de gazelle de cuvier et des outardes fortement prisées des chasseurs des pays du golf.

En outre, ces écosystèmes permettent à une faune sauvage, riche et diversifiée, de trouver sa quiétude et se développer en parfait équilibre avec son biotope.

Ces espaces étaient riches par des espèces telles que la gazelle Dorcas, gazelle de cuvier, mouflon à manchette, chacal, fennec, lynx caracal, l'hyène rayée, sanglier, guépard, lièvre, porc-épic, perdrix, ganga, outarde, varon, fouette queue, serpents. . . Malheureusement ces espèces qui constituent la composante principale de la biodiversité commencent à se raréfier ou même parfois à disparaître (comme c'est le cas du guépard, du lynx).

Ceci est du essentiellement à l'action humaine incontrôlée et irréfléchie ; notamment avec les besoins socioéconomiques de plus en plus croissants des populations, et les récentes mutations environnementales affectant les milieux naturels, notamment la sécheresse et la désertification.

Les diagnostics participatifs dans les différents douars de la commune par les équipes techniques, ont montré le grand nombre d'espèces récoltées par la population locale et les herboristes dans la commune. La population locale n'est pas organisée, et le secteur des PAM ne génère aucune recette pour la commune. L'exploitation des PAM, comme pour la gomme, peut constituer un domaine générateur de revenu pour la population locale, moyennant l'organisation de la récolte et également réaliser sur place des activités de transformation et de conditionnement.

1.5. Les risques naturels

Partant du fait que l'adaptation au Changement Climatique doit constituer une partie intégrante du PAC de la commune territoriale de Tata, devrait être basé sur l'intégration, à la fois des résultats du diagnostic territorial et sur les résultats à dégager de l'état des lieux et du diagnostic de la **vulnérabilité**.

Sur cette base, la vision stratégique pour l'adaptation de la commune devrait se baser sur deux idées maîtresses complémentaires :

- ❖ La première considèrerait que la résilience des ressources naturelles du milieu oasien au Changement Climatique est un facteur décisif pour la préservation des multiples fonctions de ce patrimoine naturel, et par conséquent doit constituer le pilier sur lequel doit se fonder le développement économique et social de la commune ;
- ❖ La seconde idée considère qu'il serait très difficile de parvenir à un développement humain durable des territoires oasiens sans un cadre de vie et des moyens de subsistance stables et résilients au changement climatique susceptibles d'améliorer durablement l'attractivité des oasis et le maintien de ses habitants.

Les différents risques auxquels la Commune de Tata devrait faire face sont :

- ❖ Le risque de sécheresse : Compte tenu du positionnement général de l'anticyclone des Açores, de son intensité et sa persistance, de la géomorphologie des territoires, et du déficit pluviométrique, la sécheresse est une caractéristique inhérente voire constitutive des secteurs oasiens.
- ❖ Le risque inondation : L'eau présente l'ambivalence d'être à la fois une ressource et un danger. C'est la raison pour laquelle les oasis sont par essence des secteurs généralement fortement exposés aux inondations. Une cartographie des risques est établie, mais les autorités n'arrivent pas à appliquer la réglementation concernant la construction dans les zones à haut risques d'inondation comme en 1991-2009 et 2013. La commune comporte 01 site inondable, mais le risque d'inondations est omniprésent, en raison de la situation topographique et du fait que les oueds Tata et Tighmert et de nombreux Talwegs traversent le territoire de la municipalité, dans le contexte de changements climatiques, avec, de surcroît, des constructions localisées

très près des berges . Dans un contexte soumis de manière insidieuse aux effets des changements climatiques, ces phénomènes extrêmes auront tendance à s'exacerber, à prendre de l'ampleur. Superposés à la variabilité climatique déjà installée et caractéristique de la zone, ils constitueront des facteurs de risque importants, affaiblissant davantage la capacité de résilience des infrastructures de l'espace oasien. Un important projet est conçu pour réduire ce phénomène, il consiste en la protection de la commune urbaine de Tata, contre les inondations par des mesures d'aménagement des bassins et des cours d'eau.

- ❖ Le risque épidémiologique : Les facteurs abiotiques sont déterminants dans la prolifération et l'abondance des insectes affectant ainsi la capacité de certaines espèces exotiques ou autochtones. La modification des cycles saisonniers, des régimes pluviométriques ou la plus grande fréquence d'événements extrêmes peuvent aussi affecter les interfaces avec les hôtes, les modalités de transmission de certaines maladies et par là leur répartition ou leur incidence.
- ❖ La dégradation de quelques palmeraies dans la commune de Tata est essentiellement due à la maladie du Bayoud et au vieillissement des palmiers (absence de replantation). On peut aussi mentionner des phénomènes liés aux contraintes biophysiques qui contribuent à cette dégradation : ensablement, salinisation des sols...).
- ❖ L'insuffisance voire le manque de replantation ne fait qu'accroître le phénomène de dégradation et l'abandon commence à s'installer dans les trois espaces oasiens de Tata à savoir Afra, Tighremt, Indfiane. Le redressement de cette situation désastreuse devient plus que jamais une nécessité de toute urgence
- ❖ Le risque de pénurie d'eau potable et d'irrigation : si la tendance actuelle de leur exploitation n'est pas révisée à la baisse
- ❖ Le risque acridien : Les précipitations d'automne et d'hiver sous l'influence du climat méditerranéen offrent, dans les secteurs oasiens, des conditions écologiques optimales au développement des populations de criquet Pèlerin originaires des zones de reproduction estivales de l'Afrique sahélienne. Au Maroc, les aires de reproduction sont localisées principalement dans les zones désertiques et difficiles d'accès du Sud et du Sud-Est du pays (Bas Drâa - Tata,...)
- ❖ Risque de l'urbanisation et la consommation de l'espace, l'altération des paysages oasiens
- ❖ Le risque d'incendie : les incendies constituent un autre facteur de dégradation de la palmeraie par manque d'entretien plus particulièrement en ce qui concerne le nettoyage des touffes et des palmes sèches favorisant des prises de feu. Il est programmé dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, la mise en place d'un réseau de bouches d'incendie le long des réseaux de distribution de l'eau d'irrigation et l'acquisition des équipements de mise en pression des eaux pour l'intervention en cas d'incendie.

Synthèse

La commune urbaine de Tata, subit de nos jours plusieurs pressions et stress s'exercent sur les ressources naturelles et qui sont continuellement exacerbées par les aléas climatiques et les phénomènes extrêmes comme les inondations.

Les impacts de ces pressions et stress se situent aux niveaux de la vulnérabilité des ressources en eau, l'érosion des sols et l'ensablement, l'appauvrissement de l'agro-biodiversité, la dégradation des ressources paysagères et les problèmes inhérents aux déchets liquide et solide.

Les discussions de cette problématique ont permis de cerner les principaux risques et enjeux majeurs auquel se trouve confronté le développement Socio économique de la commune. Ces enjeux se présentent en termes de risques d'exposition et de sensibilité des secteurs clés de l'économie locale aux aléas climatiques et aux phénomènes extrêmes, d'où La nécessité de mettre en place un ensemble de projets structurants visant le renforcement de l'adaptation au changement climatique qui repose respectivement sur la capitalisation de l'existant, notamment la réalisation des actions déjà prévues dans le cadre du PAC, et sur le développement de nouvelles actions complémentaires visant le renforcement de la résilience des ressources naturelles et des moyens de subsistance des populations locales.

SECTION II : Les Mutations démographiques

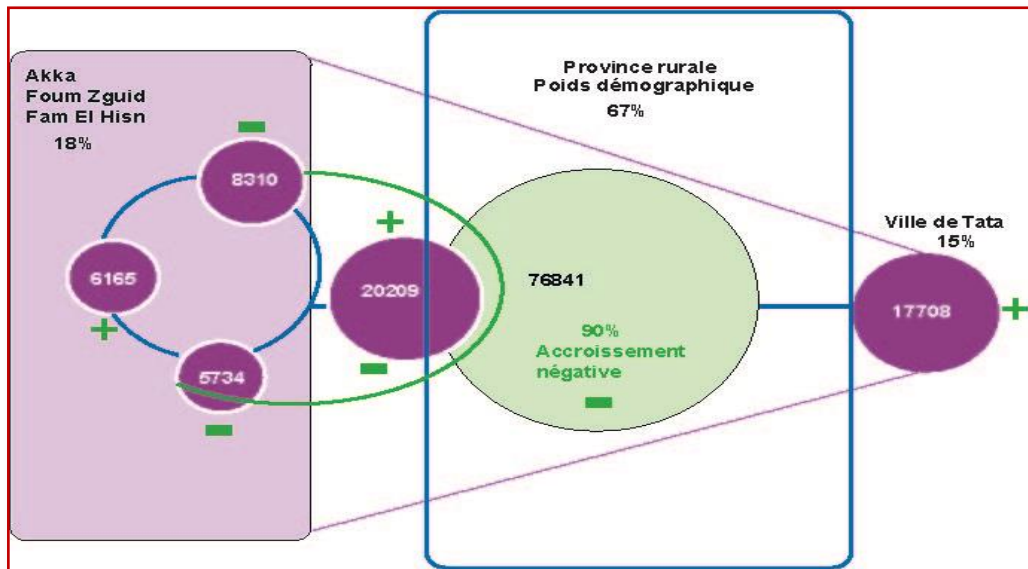
2. Les Mutations démographiques

2.1. Analyse démographique et socio-économique

2.1.1. Une croissance qui s'essouffle

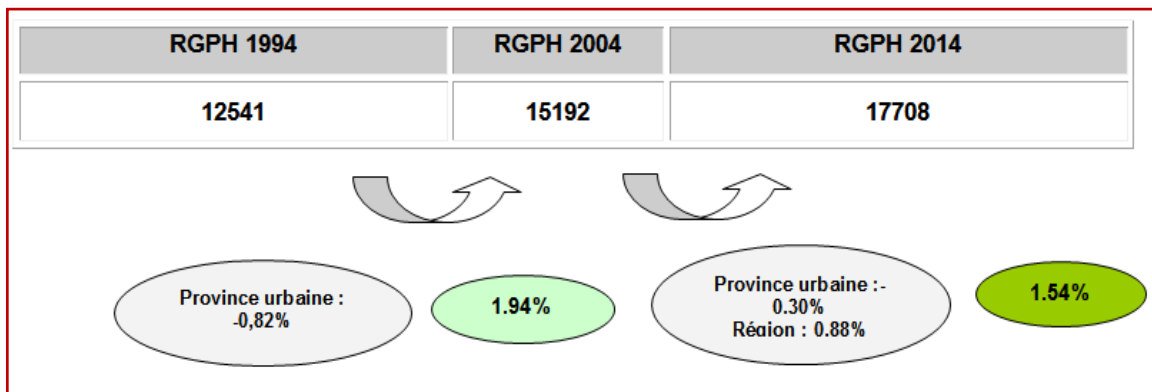
Dans un contexte de marginalité territoriale, associée à un contexte semi-désertique et frontalier en mouvement, le poids démographique de la ville de Tata comme point névralgique d'un positionnement territorial constitue 15% dans la masse démographique totale de la province, alors que toutes les autres communes urbaines réunies ne constituent que 17% dans la masse démographique totale de la province (114750 Ha.). Ceci démontre le poids de la commune urbaine de Tata et son caractère exceptionnelle au niveau de son comportement démographique.

Figure 1 : Système démographique dans la province de Tata (204-2014)



Source : RGPH, 2004,2014.

Figure 2 : Evolution de la population et du taux moyen annuel de croissance nette à Tata



source : RGPH 1994,2004, 2014

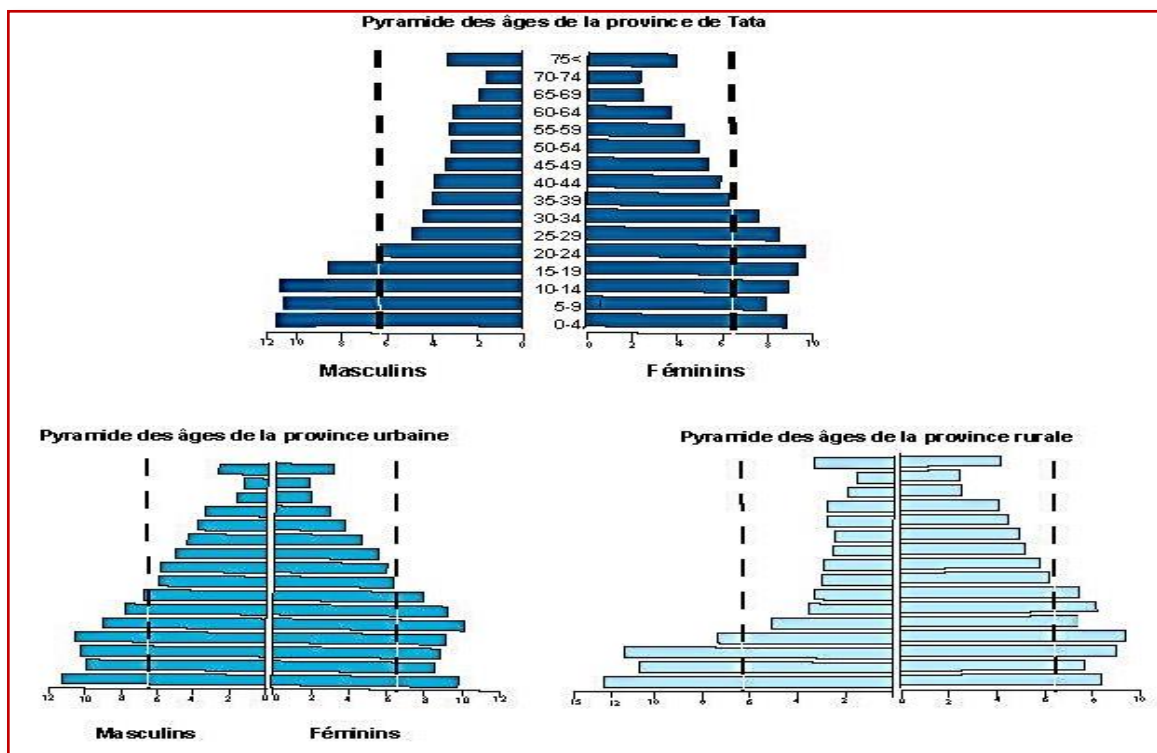
Toutefois, malgré cette dynamique démographique, une analyse minutieuse montre que cette ville est désormais à la limite de sa croissance enregistrée entre la décennie quatre-vingt et quatre-vingt-dix, puisqu'elle a enregistré une augmentation de 12% pour la période 1982-1994 ; contre seulement 1.94% pour la période 2004-2014 et enfin 1.54% pour la décennie 2004-2014.

En 2014, on constate une certaine transition démographique qui a marqué la structure démographique de la population. Le recul de la population de moins de 14 ans et le gonflement progressif de la population moyenne (15-59 ans) et des personnes âgées de 60 ans et plus.

En effet, bien que la parité moyenne reste élevée à un niveau de près 4, l'indice synthétique de fécondité reste quant à lui limité à 2.4 enfants par femme. L'émigration affecte plus les hommes que les femmes. Elle commence à affecter les structures démographiques de la commune urbaine. La population en âge d'activité (15-59 ans) constitue toujours la majorité chez les deux sexes (plus de 60%).

Le phénomène de vieillissement de la population (75 et plus) est devenu un phénomène généralisé chez les deux sexes en la ville comme en milieu rural.

Figure 3 : Pyramides des âges comparées de la province de Tata selon le milieu urbain et rural



Source : RGPH, 2014

2.1.2. Un exode des jeunes actifs masculins : un tremplin vers les villes du nord

Comme on l'a vu précédemment, le phénomène d'exode rural qui touche la commune est très important et constitue une composante majeure et intégrée de son fonctionnement : 38% de la population masculine de 15 à 59 ans participe à la migration. L'essentiel des départs concerne de

jeunes actifs masculins (20-40 ans) qui pratiquent une émigration principalement au Maroc, en particulier dans les centres urbains, et pour une faible part à l'étranger (autour de 10% selon les communes de la province). La migration est généralement temporaire¹ et peut évoluer vers une migration définitive². Les femmes ont en revanche rarement le droit d'émigrer individuellement.

2.3.3. Les indicateurs sociaux

2.1.3. Un taux de pauvreté assez élevé par rapport à la moyenne provinciale et nationale

La commune urbaine de Tata a un taux de pauvreté³ supérieur à la moyenne provinciale. Elle figure dans le dernier tiers des communes de la province classées selon le taux de pauvreté mais également selon l'indice Municipal de développement humain/ICDH⁴.

En revanche, son indice Municipal de développement social/ICDS⁵ est assez bon ce qui s'explique par une excellente accessibilité de la majorité des douars situés le long de la route nationale facilitant également leur équipement en services de base (électricité, eau).

Tableau 2 : Taux de pauvreté, ICDH et ICDS

	COMMUNE DE TATA	MIN COMMUNE RURALE	MAX COMMUNE RURALE	MOYENNE PROVINCIALE	MOYENNE NATIONALE
Taux pauvreté	21.83%	8,67%	40,31%	24,54%	22%
ICDH	0.66	0,50	0,65	0,58	0,64
ICDS	-	0,43	0,91	0,62	-

Source : RGP 2004.

2.1.4. Un taux d'alphabétisme qui s'améliore

La commune présente un taux d'analphabétisme moins élevé que la moyenne des communes rurales de la province et du Maroc, ce qui traduit des efforts importants dans ce domaine. L'inégalité entre les deux sexes reste néanmoins très marquée.

¹ La migration est considérée comme temporaire dans la mesure où le migrant à l'intention de revenir dans son douar d'origine et garde des liens socio-économiques forts avec sa famille, mais elle peut s'effectuer sur une période longue (plusieurs années). La migration saisonnière est un type de migration temporaire qui n'est presque plus pratiqué dans la province.

² La migration est considérée comme définitive lorsqu'un migrant décide de s'installer définitivement en dehors de son douar d'origine et rompt les liens directs à la suite d'un regroupement familial ou d'un mariage « extérieur ». Il n'est plus considéré comme membre d'un ménage du douar d'origine.

³ Le taux de pauvreté représente le pourcentage des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté relative. En 2004, ce seuil est de 1745 DH par mois pour un ménage moyen en milieu rural (6,4 membres).

⁴ Les trois composantes de l'ICDH sont la situation sanitaire, le niveau d'éducation, et le niveau de vie approché de la population.

⁵ Les trois composantes de l'ICDS sont l'accès à l'eau potable, l'accès à l'électricité et l'accessibilité par une route goudronnée.

Tableau 3 : Taux d'analphabétisme, 2004

	COMMUNE URBAINE DE TATA	PROVINCE TATA (C. URBAINES)	REGION GUELMIM (COMMUNES URBAINES)	MOYENNE NATIONALE (C. URBAINES)
Hommes	13.2%	18.6%	20.6%	18.8%
Femmes	42.7%	48.7%	45.1%	39.5%
TOTAL	27.9%	33.6%	32.8%	29.1%

Source : RGPH 2004.

Tableau 4 : Taux d'analphabétisme, 2014

	COMMUNE URBAINE DE TATA		PROVINCE TATA (C. URBAINES)		REGION SOUSS-MASSA (COMMUNES URBAINES)		MOYENNE NATIONALE (C. URBAINES)	
	2014	ECART 2004-2014	2014	ECART 2004-2014	2014	ECART 2004-2014	2014	ECART 2004-2014
Hommes	10.7%	-2.5	12.5%	-6.1	14.6%	-6	14.0%	-4.8
Femmes	33.1%	-9.6	35.9%	-12.8	33.9%	-11.2	31.0%	-8.5
TOTAL	21.9%	-6	24.2%	-9.4	24.2%	-8.6	22.5%	-6.6

Source : RGPH 2014.

2.1.5. Un taux d'activité dans la moyenne provinciale

En 2014, la population active Municipale compte 4 980 actifs dont 79.1% sont des hommes. Pour une population inactive estimée à 12 728 individus dont 64.1% sont des femmes. 45.5% des actifs occupés évoluent le secteur public, alors que 22.8% opèrent comme salariés dans le secteur privé et 21.9% ont un statut d'actifs indépendants.

Le taux brut d'activité⁶ de la commune est proche de la moyenne provinciale des communes rurales mais il reste toutefois très bas, en particulier chez les femmes, comparé à la moyenne nationale des communes rurales.

Tableau 5 : Taux d'activité

	COMMUNE URBAINE DE TATA		PROVINCE TATA (COMMUNES URBAINES)		REGION SOUSS-MASSA (COMMUNES URBAINES)		MOYENNE NATIONALE (COMMUNES URBAINES)	
	2004	2014	2004	2014	2004	2014	2004	2014
Hommes	43.2%	67.6%	40.6%	67.2%	54.2%	75.0%	54.4%	73.4%
Femmes	7.3%	15.9%	6.8%	14.9%	15.2%	22.6%	19.8%	25.8%
TOTAL	24.5%	40.2%	22.7%	39.0%	34.8%	48.6%	36.8%	49.1%

Source : RGPH 2004, 2014

La commune urbaine de Tata s'est vue améliorer son taux d'activité masculin entre 2004 et 2014 de 33.4 points ; tandis que le taux d'activité féminin quoique faibles en 2004 (7.3%) a doublé en une décennie.

Cette tendance caractérise aussi la province urbaine de Tata qui réalise en 2014 un score d'activité de 67.2%, soit une amélioration 2004-2014 de 26.6 points.

⁶ Part de la population active incluant les chômeurs dans la population totale.

Celui de la région de Souss-Massa est passé de 54.2% en 2004 à 75% en 2014, soit une croissance de 21 points. C'est quasiment le même score réalisé à l'échelle du Maroc urbain.

Le taux d'activité potentielle (T.A.P) à l'échelle de la commune urbaine de Tata est de l'ordre de 28.1% pour un taux d'occupation des actifs (T.O.A) qui se situe à 18.8%. Le taux d'activité réel se place à niveau de 22.8%.

Ces taux peuvent varier selon le genre, en effet, les hommes disposent d'un taux d'activité potentielle de 22.2% et un taux d'occupation des actifs de 11.1%. Soit un taux d'activité réel de 19.8. Le rapport de dépendance mettant en relation la population active et inactive enregistré pour les hommes en 2014 est de 168 individus. Celui enregistré pour les femmes est de 157 individus. Ceci montre l'impact de l'inactivité et du chômage sur la capacité des hommes à prendre en charge leurs familles à cause de la charge familiale face à des activités de subsistance et le genre féminin face à l'incapacité.

Tableau 6 : Taux de chômage

	COMMUNE URBAINE DE TATA	PROVINCE TATA (COMMUNES URBAINES)	REGION SOUSS-MASSA (COMMUNES URBAINES)	MOYENNE NATIONALE (COMMUNES URBAINES)
Hommes	11.1%	13.2%	12.1%	15.2%
Femmes	47.8%	54.4%	27.0%	30.5%
TOTAL	18.8%	21.7%	15.5%	19.3%

Source : RGPH, 2014

2.1.6. Le chômage

Le chômage se situe généralement dans la commune urbaine de Tata à 18.8%, soit une situation intermédiaire entre la moyenne régionale 15.5% et celle nationale (19.3%). L'écart entre les taux d'activités masculins entre la commune la province urbaine, la région urbaine et le Maroc des villes se situe entre 2004 et 2014 à 11% et 15%. Celui des femmes se situe entre 27% et 54%, l'écart est de 27 points.

2.1.7. Structure de l'emploi

On recense quelques 898 employés, tous secteurs de l'administration confondus. La répartition montre une prédominance de l'emploi par les services publics, essentiellement l'éducation et les services de l'administration territoriale.

La représentation en fonction des différents secteurs est présentée infra:

- ❖ 39.1% dans le secteur de l'éducation ;
- ❖ 25.6% dans les services de la province ;
- ❖ 8% dans le secteur de la santé ;
- ❖ 6% dans la commune ;
- ❖ 4.5% dans les services de l'agriculture ;
- ❖ 4% dans les services de l'équipement ;

- ❖ 2% à l'Agence commerciale de l'électricité ;
- ❖ 1.8% à l'ONEP;
- ❖ 1.8% à Maroc Télécom ;
- ❖ 1.2% aux Eaux et Forêts ;
- ❖ 1% à la jeunesse et sport ;

Il y a lieu de noter des insuffisances au niveau de l'encadrement et couverture en ressources humaines, notamment dans les domaines du tourisme (secteur pourtant à fort potentiel pour le développement socio-économique de la commune et des communes voisines relevant de la province de Tata; de la Santé, notamment en ce qui concerne le nombre et les spécialités (2) des médecins.

Force est de constater la modeste représentativité des femmes parmi les emplois précités.

2.2. L'Urbanisme et l'habitat

Carrefour de civilisation depuis bien avant l'avènement du commerce saharien. En effet, le positionnement géographique de tout le réseau urbain de Foums, commandé par Tata, témoigne de l'effet de la route oasienne reliant nord et sud du pays. L'urbanisation oasienne du Bani procède à partir de la ville de Tata. C'est elle qui diffuse l'urbanisation, régule les circuits d'approvisionnement et de redistribution des biens et services. Le Bani étant une région cloisonnée entre montagnes et frontières, l'économie locale a su trouver des éléments de substitut autour de Tata qui joue le rôle de relais administratif, de services, commercial et touristique. La contrebande est une activité à ne pas écarter dans le contexte économique.

La commune de Tata est caractérisée par sa double vocation :

- ❖ Une vocation urbaine relativement récente avec un centre urbain avec une architecture comparable (presque banalisée) à celles qu'on retrouve dans les villes marocaines de sa taille. Ceci pose des défis en matière de foncier pour l'extension urbaine (terres des Jamaa Soulalya souvent verrouillées), ainsi que d'innovation en matière architecturale peu adaptée aux conditions climatiques extrêmes notamment les fortes chaleurs et l'utilisation massif des appareils de climatisation fort consommateurs en énergie, à même d'harmoniser avec les constructions historiques des douars environnants et de définir un cachet susceptible d'améliorer l'attractivité de la ville ;
- ❖ Une vocation ancestrale oasienne avec ses oasis ayant subi des pressions de différentes nature : naturelles (sécheresse, inondations ...) et humaines (urbanisation, pollution...). Cette vocation pose des défis de conservation de la palmeraie et de son intégration avec la ville en termes de mise à niveau urbaine, d'infrastructures de base et de services.

Ces deux espaces cohabitent non sans difficulté et traduisent des unités socio-territoriales ayant des identités, des besoins et des rôles spécifiques dont il faudrait tenir compte pour assurer la solidarité et la cohésion sociales nécessaires ainsi que de valoriser la complémentarité économique, gages d'un développement harmonieux, intégré et durable.

En effet, malgré le fait que la commune de Tata ait bénéficié de certains investissements en infrastructures (Piscine municipale, Salle omnisports, gare routière, voirie, la situation reste caractérisée par une faiblesse au niveau de certaines infrastructures de base, sportives et sociales), on constate une grande disparité entre les quartiers périphériques et le centre ville. Les diagnostics ont également permis de mettre en évidence certaines défaillances au niveau de la gouvernance locale dues essentiellement aux faibles capacités opérationnelles, un manque de coordination entre les différents acteurs et intervenants et une faible participation et implication de la société civile malgré l'existence d'un important tissu associatif.

Egalement, la migration a pu impacter le paysage urbanistique de la commune urbaine de Tata. En effet, la proportion de la MMM (89.4%) dépasse la moyenne urbaine provinciale (72.9%) et même marocaine (70.4%). Tata apparaît comme une agglomération routière à forte assise administrative et commerciale, mais sur un soubassement oasien. Le périmètre Municipal de Tata montre les limites d'extension de cette ville cernée entre l'oasis et la montagne. L'oasis a été empiétée par l'urbanisation périphérique et par le modèle d'habiter marocain véhiculé par l'émigration interne, les fonctions administrative et militaire.

Etant dans un bassin migratoire traditionnel, partie intégrante du bassin migratoire du Draa, il est tout à fait normal que l'ancienneté de l'habitat à Tata, comme d'ailleurs dans beaucoup de communes de la province urbaine et rural, influent sur le nouveau modèle d'habiter .

En effet, 60.9% du patrimoine bâti dépassent 20 ans pour 55.7% pour le Maroc des villes en 2014. C'est une des caractéristiques généralisées à l'échelle de toute la province urbaine de Tata (63.2%). C'est une zone d'installation humaine très ancienne à la quelle la population est très attachée, et fortement appropriée.

Le taux de melkitisation du logement dépasse 52.8%. Cette proportion reste un peu en dessous de celle de la province urbaine (65.4%) ou encore celle du Maroc urbain (62.7%). Cependant, il est intéressant de savoir que la fonction administrative et militaire de la ville de Tata a permis l'apparition d'un marché locatif important à Tata. Sa proportion (32.2%) dépasse celle de la province urbaine (23.9) et même celle du Maroc urbain (27.6%).

Conclusion

La commune connaît un exode rural continu de sa population depuis plus de 30 ans accéléré par la dégradation des conditions de la production agricole : ce phénomène migratoire semble désormais irréversible. Il s'agira au mieux de chercher à atténuer le nombre de départs mais surtout de valoriser cette dynamique à travers les opportunités d'investissement individuel ou collectif qu'offrent les ressources renvoyées par les migrants, en particulier pour la diversification de l'activité économique dans le secteur agricole ou dans des secteurs alternatifs tels que le tourisme. Le rattachement administratif de la province de Tata à la région de Souss-Massa se doit d'être un rattachement territorial fonctionnel pouvant orienter ou réorienter efficacement les activités agricoles, touristiques et commerciales.

L'exode crée un déséquilibre de la structure de la population : les jeunes hommes en âge de travailler constituant l'essentiel des effectifs qui quittent la commune, les femmes et les populations dépendantes (enfants, personnes âgées) se retrouvent en conséquence largement majoritaires. Il conviendra de les intégrer au maximum dans les processus de décisions et les actions de développement du territoire dans le cadre d'une planification axée selon le « genre ». Les hommes arrivent pêle-mêle à s'insérer dans le champ de travail, un grand effort reste à déployer pour le genre féminin. Le recul important de l'analphabétisme chez les femmes est déjà en soi, un pas en avant vers le développement. Reste à équilibrer les inégalités sociales et l'accès de la femme à l'emploi.

Les indicateurs de développement révèlent un bon niveau des équipements de base mais les efforts doivent être poursuivis dans le domaine de l'accès aux services sociaux. Le taux de pauvreté reste très élevé et traduit en particulier les difficultés économiques que connaît la commune. Au niveau de l'habitat, un effort de modernisation est demandé à l'échelle du mode d'habiter pour arrimer traditions et modernité dans des hauts lieux de potentialités touristiques anciennement berceaux de civilisation. Les gravures rupestres et la civilisation de la pierre et les oasis sont là pour nous rappeler l'identité chargée de Tata et sa région qui ne sont pas que frontières et montagnes.

SECTION III : Infrastructure de base et Services sociaux

3. Infrastructure de base

3.1. L'enclavement de certaines localités : un retard à rattraper

En 2017, la situation des routes présente une nette amélioration par rapport à la situation observée en 2012 (Réf.PDC), mais des efforts restent à accomplir.

La commune urbaine de Tata est reliée à son environnement externe par un réseau de route très développé en l'occurrence :

- ❖ la RN 12 à Bouizakarn et Guelmim à l'ouest, et à Foum Zguid et Zagora à l'est ;
- ❖ la RN 12, la RR 111 et la RN 10 vers Ouarzazate ;
- ❖ la RN 12 et la RN 1 ou alternativement par la RR 109 et la RN 10 vers Agadir.

A l'intérieur du territoire de la commune, les rues et boulevards des nouveaux quartiers sont bien tracés et d'usage est pratique.

Toutefois, les voies d'accès au niveau des douars ou reliant les douars entre eux sont en partie non utilisables (environ 30% du réseau).

Tata dispose d'une gare routière opérationnelle. Toutefois, les sociétés de transport d'envergure nationale (CTM, Supratours) ne desservent pas encore la ville.

De même, les travaux de construction de l'aéroport sont en cours d'achèvement ce qui facilitera les échanges avec les autres régions du Maroc, un effort au niveau de la tarification est à négocier à l'image des autres provinces du Sahara.

La question du Transport devrait attirer une attention particulière dans le développement de la commune, notamment sous les angles de solidarité sociale ainsi que du développement de la filière touristique.

3.2. Une bonne desserte en AEP à renforcer

3.2.1. L'accès à l'eau : un service très satisfaisant pour le réseau ONEP

En termes de couverture en eau potable, la situation de la commune urbaine selon le recensement de 2014 était de 95.2% des ménages, une situation plus élevée que celle du Maroc urbain (91.3%). L'effort déployé à ce niveau dans des zones désertiques est impressionnant.

Malgré les efforts déployés par l'ensemble des acteurs, environ 4% des ménages de Tata ne sont pas encore raccordés au réseau urbain de distribution d'eau potable. Les habitants du douar Agadir Lahna et Elsounj, par exemple, non desservis par le réseau public, sont alimentés par des systèmes locaux initiés et gérés par des associations non moins sans difficultés.

3.2.2. La gestion de l'eau : peu performante dans les réseaux gérés par les associations

Concernant l'eau, on peut dire que si la couverture des besoins humains a pu longtemps être gérés selon les principes du stockage et de la distribution collective, l'extension urbaine et démographique de Tata avait conduit les pouvoirs publics à mettre en place un système collectif d'alimentation en eau potable pour le centre urbain, confié à l'Office National d'Eau Potable (ONEP) à partir de 1982. Actuellement la gestion est assurée par la Régie Mixte de Tata dont le Siège se trouve à Agadir.

L'eau utilisée pour l'alimentation en eau potable provient dans sa globalité des eaux souterraines.

Le tableau suivant récapitule les captages utilisés pour assurer l'AEP.

La sécurisation de l'eau potable à moyen et long terme nécessite la réalisation des études hydrogéologique et d'identification des potentialités d'exploitation des eaux souterraines au niveau de l'unité hydraulique de l'oasis.

Pour le long terme, il est proposé une planification de l'aménagement des nouvelles ressources en eau potable surtout dans les localités qui connues un déficit de cette matière vitale et le renforcement du réseau existant.

3.3. L'assainissement et la gestion des déchets : des efforts d'investissement importants consentis avec les partenaires

3.3.1. Assainissement liquide

En matière d'assainissement, la couverture au niveau de la commune urbaine de Tata n'est que partielle, les services provinciaux de l'ONEP ont contracté un partenariat avec la Municipalité pour un système d'assainissement composé d'un réseau de collecte des eaux usées, d'une station de pompage et d'une station d'épuration de type lagunage naturel.

Le réseau de collecte mis en service en janvier 2007 a une longueur d'environ 40 km. Ce réseau compte aujourd'hui 3080 abonnés dont seulement 588 sont raccordés à l'assainissement collectif.

Les autres habitations sont le plus souvent équipées d'un puits perdu recueillant les eaux vannes, le reste des effluents (eaux ménagères) étant rejeté directement sur la voie publique.

La station de relevage est équipée de deux pompes (débit de pointe : 13 l/s) dont le rendement a été évalué à 50% ainsi que d'une pompe de secours. La HMT est de 12.5m.

La station d'épuration (STEP) est située à l'Est de la ville de Tata, à environ 3 km de centre-ville sur une superficie total du terrain de 103 205m², le lieu de rejets de l'effluent épuré se situé à l'Est Sud de la STEP dans un Châaba qui mène au Oued Akka Zougade.

La STEP a été mise en service en 2007, le type de traitement adopté est le lagunage naturel, elle est gérée actuellement par l'ONEP.

3.3.2. La gestion des déchets solide : une question à traiter en urgence

La collecte des déchets solides ne s'effectue que pour 2500 maisons aux quartiers du centre de Tata. Ces déchets sont déposés dans une décharge non contrôlée et située à 3 km du siège de la commune urbaine.

La collecte se fait actuellement par 1 camion (2 ?).

Ce service n'est pas actuellement assuré pour les autres douars de la commune et la gestion de ces déchets au niveau de ces douars se fait d'une façon désorganisée et les habitants se trouvent contraints de s'en débarrasser, chacun à sa façon, conduisant ainsi à des nuisances aux populations et à la pollution des eaux souterraines.

Les déchets solides, tels qu'ils sont gérés actuellement, sont sources de nuisance : maladies de la peau, des yeux, etc.... essentiellement chez les enfants et constituent en même temps l'une des causes de dégradation du cadre de vie de la population.

A ce titre on prévoit l'étude et l'aménagement d'une décharge communautaire pour la collecte et le traitement des déchets solides provenant de l'ensemble des communes et ces douars et l'acquisition des différents équipements de collecte. Une étude a été réalisée, elle sera mise en œuvre très prochainement.

3.4. Electrification

3.4.1. Un bon niveau d'électrification

Grâce aux programmes d'électrification menés par l'Etat et les collectivités territoriales, la commune urbaine paraît en 2014 dans une bonne position : 98.1% pour l'électricité, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la province urbaine (96.6%) ou celui du Maroc urbain (95.2%).

Sur le plan de puissance énergétique, la commune de Tata souffre des chutes de tensions notamment durant la saison estivale (hausse de la consommation).

3.5. Télécommunications

Le territoire de la commune urbaine de tata est couvert par le réseau téléphonique fixe et GSM (excepté quelques douars et quartiers), néanmoins on note l'absence du réseau internet notamment généralisé, six club d'internet dispense ce service, on compte 800 abonnés (IAM ??) au service internet ce qui est dérisoire..

Tata dispose d'un service postal. Certains opérateurs téléphoniques ne couvrent pas tout le territoire. Des projets sont en cours pour généraliser la couverture.

3.6. Les services sociaux

3.6.1. La Scolarisation

3.6.1.1. Le préscolaire et le Primaire : Très défaillant au niveau du préscolaire

L'offre en matière d'enseignement préscolaire est relativement modeste par rapport à la demande potentielle.

Cette offre est représentée quasi-exclusivement par les écoles coraniques de quartiers et des douars.

On retrouve que la plupart des quartiers et douars disposent d'écoles coraniques pour les enfants en âge préscolaire (un total de 23) regroupant 527 enfants, on signale la fermeture de la seule institution de préscolaire moderne qui disposait de trois classes pour un effectif de 44 enfants.

Par contre les jardins d'Enfant dépendant de l'Entraide nationale sont dynamiques grâce à l'implication de la société civile qui gère à travers les associations locales ces institutions même si les effectifs sont très modestes (35 enfants dont 15 filles), l'impact est jugé très positif.

La progression des enfants scolarisés entre 2011 et 2016 relève une quasi stagnation des effectifs scolarisés, on enregistre une infime hausse des inscrits dans le cycle secondaire, sur 5 ans, on est presque sur la même proportion ; deux élèves ont été rajouté à l'effectif en 2016 (2474 en 2011 contre 2477 en 2016).

Par contre la scolarisation des enfants de 6 à 11 ans est généralisée dans tous les douars et quartiers de la ville. En effet, en 2016, tous les 2477 enfants dont 1214 filles sont inscrits au niveau de l'enseignement primaire dans 95 classes réparties sur six groupements scolaires (Agadir Lahna, Aguejgal, école Al Jadida, école Annakhil, école Zarktouni, école Ibn Sina).

3.6.1.2. L'enseignement secondaire

- ❖ La commune urbaine de Tata compte deux établissements seulement du niveau collège
- ❖ Le nombre de classe est de 41 pour un effectif global de 1477 en 2017

- ❖ Le service du transport scolaire est absent
- ❖ Les effectifs des élèves en internat (Dar Talib) sont très limités pour accueillir les élèves de toute la Province rurale de Tata ; on ne recense que 29 bénéficiaires.

↳ Le Secondaire qualifiant

- ❖ La situation est meilleure que pour le niveau collégial, tant le nombre d'établissements est important (3)

- ❖ Le taux d'encadrement est assuré par 106 enseignants
- ❖ Le nombre de classe reste insuffisant, seulement 57 classes pour l'ensemble des trois établissements
- ❖ La capacité d'accueil des Dar Talib est aussi insuffisante 45 élèves seulement en bénéficiant
- ❖ Le transport scolaire est également absent.

Tableau 7 : Evolution des inscrits au secondaire qualifiant par genre et par communes dans la province de Tata (2015-2016)

Qualification	Etablissements		Nbre Classes	Elèves		RH		Espaces et Locaux	Appui Social		
	Global	Autonomes		Total	Filles	Corps. Ens.s	Corps Adm		L. Admin.	Benef. Trans.	Benef. Dar Etalib.
Akka	1	1	22	831	427	40	2	8	-	-	0
Fam El Hisn	1	1	9	255	111	20	2	4	-	14	0
Foum Zguid	1	1	18	576	267	32	3	7	70	0	0
Tata	3	3	57	1718	734	106	11	19	-	45	0

Source : PAC Tata 2017

Au niveau de l'offre qualitative, comme on peut le constater d'après le recoupement de plusieurs données, l'abandon scolaire enregistre un taux moyen de 0.5% pour le primaire, 2.7% pour le secondaire collégial et 2.1% pour le qualifiant. Le dernier motif à savoir l'interruption de la scolarité, le primaire enregistre 0.5%, le secondaire collégial 3.8% et la qualifiant 2.5%.

Le taux d'encadrement dans le secondaire qualifiant est de 1 corps enseignant pour 15.3 élèves et un administrateur pour 190.8 élèves, soit un administrateur pour 6 classes de 32 élèves chacun. Ce qui veut dire qu'un administrateur doit encadrer 192 élèves.

Il est recommandé de développer dans le cadre de l'inter municipalité des écoles et des collèges selon une nouvelle approche inclusive intégrant toutes les parties concernées (Elèves-Parents d'élèves, Ministère de tutelle, INDH et Andzoa).

Tata s'ouvre à l'enseignement supérieur en accueillant en 2017, un noyau universitaire (Université Ibnou Zhor Agadir) avec des spécialités innovantes liées au tourisme vert, aux énergies renouvelables.

Il est important de souligner que la CU de Tata est la première commune urbaine qui s'est engagée à l'initiative commune amis des enfants et des jeunes, avec l'existence d'un Conseil Municipal de l'Enfant.

3.7. Une offre de service de santé sous pression à cause de la demande rurale

3.7.1. Equipements de santé

Les habitants de la commune bénéficient des services de l'hôpital provincial ainsi qu'un centre de santé, un centre de maternité et d'un centre de dialyse. Toutefois, il est à noter que les conditions d'une bonne attractivité de la ville pour le personnel médical (notamment les spécialistes) et paramédical ne sont pas encore réunies. Ceci se traduit par un faible accès pour certains soins, surtout si l'on considère le fait que la ville est chef lieu de la province, et par la fermeture de certains centres de santé de proximité, faute de ressources humaines.

Il est très difficile d'isoler la commune urbaine du reste de la province de Tata ; car comme signaler auparavant Tata polarise l'ensemble des 20 communes de Tata.

Face à la demande sanitaire croissante et aux besoins spécifiques d'un milieu rural où la charge démographique est importante et où l'équipement sanitaire fait défaut ou élémentaire, les autorités sanitaires se déploient autant que faire ce peut pour satisfaire au moins une partie de cette demande. Les indicateurs sanitaires officiels montrent qu'il y a un défi à lever, mais, sur le terrain et au cours du déroulement des ateliers participatifs, on se rend compte que la réalité dépasse de loin la comptabilité statistique.

Tableau 8 : Indicateurs sanitaire de la province de Tata

Indicateurs sanitaires	2014	2015	2016
Taux de mortalité infantile déclarée <5 ans	5.5%	6.7%°	6.3%
Taux de natalité déclarée dans les milieux contrôlés	98%°	108%°	114%°
Femmes bénéficiants du contrôle prénatal	140%	136%	149%
Femmes bénéficiants du contrôle post-natal	120%	127%	136%
Population bénéficiant de la couverture médicale	100%	100%	100%
Taux de couverture des enfants en vaccins	147.70	105.54	137
Taux d'encadrement médicale Medecin/Ha.	1/4043	1/4075	1/4000
Population bénéficiant de la couverture sanitaire	100%	100%	100%
Viccin des femmes enceintes	28.70%	20%	21%
Femmes ayant effectué un accouchement dans un lieu contrôlé	98%	108%	114%

Source : DPS de Tata, 2017

3.7.2. Les ressources humaines sanitaires: instabilité des cadres hospitaliers

Le taux d'encadrement médical dans la province de Tata en 2016 est de 1 médecin pour 4000 Ha. Le taux d'encadrement paramédical pour la même année est de 1 personnel para pour 543 Ha. Le secteur privé ne participe que de 10% dans l'encadrement médical. Comme le montre la figure ci-dessous, le personnel médical et para médical subit une pression dans l'exercice de la fonction. Le Conseil examine sérieusement de faire appel aux médecins Sénégalais pour pallier cette situation ; l'idée est en cours d'exécution.

Le personnel médical est partagé entre le secteur public (59%) et le réseau hospitalier (36.5%). Voire même dans la santé primaire en milieu urbain et rural (4.5%). Le personnel para médical notamment les IDE et les ASB est partagé entre le secteur public, le réseau hospitalier (40%) et la

santé primaire urbaine (16%) et rural (39.6%). A cela s'ajoute une activité sanitaire concernant 110 ASDE et IDE grade 1&2 regroupant infirmières polyvalentes, anesthésistes et sages femmes. On fait appel aussi au personnel paramédical du Ministère de la Santé au nombre de 18.

L'hôpital de Tata assure le suivi de 63849 consultations médicales⁷ et 245485 consultations paramédicales avec des taux de consultation respectives de 0.5 et 2.1 consultations par Ha. soit 0.2 c/Ha. en milieu rural et 1.1 c/Ha. en milieu urbain. Le nombre d'intervention chirurgicale par médecin se situe à 122. Le nombre d'accouchement assurés par l'hôpital est de 1126 accouchements dont 23.4% en sésariens. Ceci permet à l'hôpital d'assurer un taux d'occupation moyenne de 34.2% pour une durée de séjour moyenne de 2.8, avec des taux d'intervalle et de rotation respectivement de 5.3 et 43.9.

Les principales maladies fréquentes dans la commune urbaine sont, les maladies diarrhétiques liées à l'hygiène, les carences alimentaires, le diabète et l'hypertension artérielle.

3.7.3. Les infrastructures et activités socio- culturelles

3.7.3.1. Les infrastructures d'animation sportive et culturelles existantes sont insuffisantes mais de très bonne qualité

- ❖ Une Piscine municipale très bien entretenue
- ❖ Une salle Omnisport couverte
- ❖ Un terrain gazonné
- ❖ 3 terrains de proximité
- ❖ Une maison de Jeunes encadré par des animateurs professionnels

Les principaux problèmes soulevés lors des ateliers participatifs tenus à Tata le 24 Avril sont essentiellement focalisés sur les infrastructures occultant le volet de l'animation des installations existantes (programmes annuels, recherche de l'impact, approche de proximité, ciblage des jeunes, vulnérabilité, etc).

3.7.3.2. Les activités socio culturelles

L'analyse des résultats des diagnostics menés en 2010 confirmé par celui de 2017, atteste que la temporalité culturelle locale, reconstituée d'une manière participative, est jalonnée par dates-événements qui renvoient à plusieurs registres matériels (infrastructures créées) et symboliques (les fêtes culturelles et religieuses).

Les débats des différents groupes démontrent une forte articulation de l'histoire culturelle locale autour des événements culturels ce qui traduit une forte demande sociale sur l'investissement de l'espace public culturel ainsi que sur les actions et programmes qui portent sur la valorisation du patrimoine culturel local. Il a été ainsi constaté, que les participants considèrent que la

⁷ Le nombre de consultations est comptabilisé : population cible x nombre de consultations

production d'une offre culturelle inclusive et diversifiée peut constituer un facteur de cohésion sociale.

Il a été également signalé que les contraintes climatiques ne favorisent pas l'organisation des grands événements culturels entre juillet et octobre.

Plusieurs défis sont relevés par les participants aux ateliers mentionnés ; à savoir les déficits liés à la programmation, au financement et aux capacités d'animation et de gestion des infrastructures culturelles, ainsi que la problématique d'accès de certains groupes (les femmes et les filles, les habitants de certains quartiers) aux activités et aux infrastructures culturelles. Les participants ont été, toutefois unanimes sur l'opportunité d'existence d'un tissu associatif riche, et spécialisé en partie, dans l'animation culturelle.

3.7.3.3. Patrimoine artistique et culturel

La commune possède un riche patrimoine culturel bien conservé. Il s'agit du patrimoine bâti (Zaouïa Sidi Hsain et sa mosquée) ainsi que du patrimoine immatériel (poésie, chants et danses, traditions d'habillement et d'organisations d'événements familiaux et religieux). Celui-ci comprend le patrimoine amazigh (ahnakar, darst, nsmkane, agaoual, tazart, tamaoucht) et arabe (al harma, arrakba, tcharka, attabl, arrasm, al gadra, achamra, al houaria).

Un nombre appréciable de moussems et festivals sont organisés à Tata. Ceux-ci incluent le moussem des dattes, le festival du théâtre, le festival des oasis, le festival du cinéma des oasis, le moussem du henné et des arts, les moussems des confréries, le village du troisième millénaire des jeunes etc. (voir détails dans la partie résultats du diagnostic).

Conclusion

Comme analysé auparavant et selon les conclusions tirées du PDC 2012 et des actions menées depuis, on peut toujours confirmer que la commune urbaine de Tata s'attache toujours à sa dualité socio spatiale :

- ❖ Une vocation urbaine récente : Le poids d'un chef-lieu de province à Tata a non seulement entraîné la création d'une ville nouvelle mais a aussi transformé les villages voisins en lieux de résidence, pour les plus proches d'entre eux. L'émigration a aussi contribué, par ses apports financiers, à transformer l'habitat traditionnel, qu'à de rares exceptions, les ksour traditionnels, merveilles d'architecture, sont aujourd'hui totalement abandonnés et tombent malheureusement en ruines. L'habitat s'étalant en de vastes villages s'est installé à proximité de la route ou de la piste et, quand on disposait d'assez d'argent, on a construit des maisons de type «urbain» où le béton constitue l'armature des bâtisses. La ville de Tata ne présente pas plus d'intérêt architectural que les nouveaux villages dont on vient de parler. À la partie ancienne, née autour du poste militaire colonial, s'oppose la partie

orientale où administrations, résidences et grande mosquée se côtoient. Le vaste espace occupé par ces constructions nouvelles montre à quel point la petite oasis du piémont de l'Anti-Atlas central et ses voisines les plus proches se sont transformées.

- ❖ Un espace oasien en crise : Une vocation ancestrale oasienne avec ses oasis ayant subi des pressions de différentes nature : naturelles : sécheresse, inondations ... et humaines : urbanisation, pollution... entraîné une dégradation qui se trouvent actuellement dans une aussi bien urbaine

Les deux espaces cohabitent non sans difficulté, posant la question de la mise à niveau urbaine sous l'angle de l'intégration des espaces et de la cohésion sociale.

Malgré le fait que la commune de Tata ait bénéficié de certains investissements en infrastructures : Piscine municipale, Salle omnisports, gare routière, voirie, futur aéroport, la situation reste caractérisée par une faiblesse au niveau de certaines infrastructures de base, sportives et sociales.

On constate également une grande disparité entre les quartiers périphériques et le centre-ville.

Force est de constater aussi que l'absence de polarisation par une capitale régionale est un handicap qui s'ajoute à l'éloignement. Le maintien et le développement de ces oasis urbaines par l'assistance de l'État peuvent-ils suffire à compenser la déprise rurale? La distance ne continue-t-elle pas à jouer ici un rôle de frein au développement?

En conclusion, on retiendra que cet espace, original par son cadre environnemental et par sa position éloignée du reste du Maroc jusqu'à une période récente, est en train de vivre une mutation profonde. Ce phénomène n'est pas propre à cet espace oasien. Il se retrouve dans toutes les campagnes marocaines qui connaissent des phénomènes identiques de déprises rurales et d'exode vers les villes. Cependant, en raison des conditions difficiles du milieu, du contexte géostratégique, il prend ici une dimension particulière car la réalisation de ces transformations s'est opérée en un laps de temps très bref à la recherche d'un model de décollage économique.

SECTION IV : Les fondements économiques et enjeux territoriaux

4. Fondements économique du territoire de la commune urbaine de Tata

4.1. Les secteurs productifs en crise

La crise qui touche l'économie traditionnelle, tournée surtout vers l'autoconsommation, résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Sans en faire une analyse détaillée on peut évoquer les grandes caractéristiques de cette économie et les causes profondes de sa déprise.

La Province de Tata se situe dans la zone présaharienne du sud du Maroc. Son territoire s'étend du versant sud de l'Anti-Atlas à l'oued Drâa qui marque la frontière avec l'Algérie et les régions sahariennes.

Les oasis constituent une richesse pour la région : Au niveau de la province de Tata, on compte 183 oasis dont quatre au niveau de la Commune urbaine de Tata totalisant une superficie de 1265 hectares. Ces oasis, aussi connues sous le nom d'oasis du Bani, présentent une certaine originalité par rapport aux espaces oasiens situés plus à l'est, le long du Drâa, du Rhéris ou du Ziz.

En premier lieu, elles possèdent un amont montagneux aux altitudes assez modestes atteignant cependant 2 531 m à l'Adrar-n-Aklim au nord du bassin de l'oued Tata. S'y ajoute la latitude plus méridionale (Tata est au sud du trentième parallèle) et, de ce fait, le château d'eau régional possède donc des capacités plus limitées que ceux des grands oueds orientaux. Il n'y a ici aucun aménagement hydraulique d'envergure à la différence de ce que l'on trouve vers Ouarzazate ou Errachidia.

La seconde originalité de ces oasis, c'est leur relative diversité sur des distances très réduites. On passe ainsi très vite des oasis de montagne à celles de foug et, enfin, à celles de plaine. Chaque type présente des aspects particuliers et connaît, sur le plan environnemental et humain, une dynamique spécifique. Cela tient au compartimentage du relief local qui rend compte de leur dispersion. Il existe bien un alignement assez discontinu le long de l'oued Tata mais nombre de petites palmeraies se dispersent au pied du Jbel Bani comme vers El Aïoun ou occupent des positions de foug comme Tiggan, pour ne citer que les implantations proches de Tata. L'eau utilisée provient de quelques sources mais, le plus souvent, elle est récupérée par des Khattara notamment à l'aval des piémonts, ou bien encore, elle est fournie de plus en plus par des puits équipés de moteurs pompant l'eau des nappes phréatiques.

Les ressources hydriques de la région sont essentiellement issues des eaux d'infiltrations en provenance des pluies qui tombent sur les montagnes de l'Anti-Atlas. Ces eaux d'infiltration rechargent les nappes phréatiques et alimentent les sources et les Khettarat. Parmi les ressources, on distingue d'une part des eaux pérennes constituées par les résurgences et les

sources au niveau des Foug et d'autre part, des eaux saisonnières qui sont constituées par les eaux de crues issues du versant sud de l'Anti-Atlas, au niveau des oueds et déversées dans l'oued Drâa.

4.1.1. L'agriculture

L'agriculture oasienne et l'élevage restent des activités principales dans la commune urbaine malgré l'aridité du climat et la pénurie d'eau en période de sécheresse, et les autres contraintes qui menacent les oasis en l'occurrence : la maladie du bayoud, vieillissement des palmeraies, mode traditionnel de l'exploitation de l'oasis du fait du faible encadrement technique et de la vulgarisation agricole, pression de l'urbanisation sur l'oasis.

Tout ceci se répercute négativement sur l'emploi et les revenus de la population locale.

On constate que 15 % de la production de dattes sont destinés à l'autoconsommation ; alors que 60% de la production de dattes sont commercialisées et que 20% de la production est de mauvaise qualité et donc donnés aux animaux.

En dehors des oasis, il y a des cultures à partir des eaux de crue (faïd) : il suffit qu'il y ait une crue pour qu'il y ait une production annuelle. Une partie de ce type de cultures se fait sur l'Oued Draa. S'il y a deux pluies dans l'année, il y a deux cycles de cultures.

A l'extérieur des zones de cultures oasiennes anciennes, il existe des zones d'extension nouvellement créée des palmeraies bien que timide par rapports aux communes situées à l'est de la Province: les systèmes de culture adoptés au niveau de ces exploitations sont des systèmes très intensifs avec des associations de culture de palmier dattier, de cultures maraîchères, de cultures fourragères et de cultures spéciales comme le henné.

4.1.2. L'élevage

Selon les investigations sur le terrain, la production animale ne contribue que par moins de 10 % dans le revenu net des ménages dans l'ensemble des territoires visités en raison de la succession des années de sécheresse qui ont sévi dans la région et des changements sociétales observés au niveau local (conflit du Sahara, émigration, scolarisation, jeunes peu attirés par l'élevage).

Les effectifs se caractérisent par la prédominance des caprins qui constituent 64,53 % de l'ensemble du cheptel. Ces chiffres varient d'année en année au gré de la pluviométrie et la richesse des parcours.

Le système de type pastoral extensif se base sur l'exploitation des parcours. Dans ce système, la taille des troupeaux se situe dans les fourchettes de 40 à 80 ovins, de 70 à 250 caprins et de 1 à 5 bovins. L'effectif des troupeaux de transhumance varie cependant d'une année à l'autre, et même d'une saison à l'autre, en fonction des conditions pluviométriques et de l'état des

parcours. Cette variabilité témoigne de la fragilité du système pastoral et sa vulnérabilité aux effets de la sécheresse.

Comme dans les autres zones, il y a lieu de noter la faiblesse actuelle de l'organisation des éleveurs pour la gestion durable des parcours.

L'aménagement partiel et progressif des terrains de parcours doit être envisagé. Il est certain que le défi est immense, autant que l'importance de ces parcours et leur niveau de dégradation. Sur le plan économique, la filière viande rouge reste très lucrative au niveau de toutes les communes de Tata, essentiellement aux alentours du grand centre commercial de la ville de Tata (Souk, consommateurs).

Conclusion

A l'issue de ce diagnostic, plusieurs résultats sont à valoriser et capitaliser dans l'objectif d'induire des marges de progrès par système de production et par là dynamiser la filière de viande rouge au niveau des oasis. A ce titre, il convient de souligner que les terres de parcours méritent une attention particulière pour éviter leur dégradation ils constituent la base productive structurante de toute la filière de viande rouge, qui est une source de revenu importante pour la population rurale et le pivot de l'économie de la zone se trouve. Cette filière se trouve en situation contraignante chaque fois que les conditions climatiques sont défavorables. Ajoutés à cela, les maillons de la filière (production, commercialisation, valorisation) sont confrontés aux problèmes suivants :

- ❖ Une exploitation exacerbée des ressources collectives (parcours, points d'eau,...) en raison de la situation du territoire en tant que zone de réception des transhumants (de l'Est comme de l'Ouest avec une surcharge au niveau de l'Oued Drâa);
- ❖ Des insuffisances dans les infrastructures et les équipements liés directement à la filière (abattoirs municipaux et ruraux, souks,...) ;
- ❖ Des pratiques de conduite et du suivi sanitaire des troupeaux encore défaillantes ;
- ❖ Une faiblesse de l'organisation professionnelle (nombre élevé de coopératives/associations en relation avec l'élevage mais peu ou pas fonctionnelles, taux d'encadrement faible de l'ANOC, ...)

Eu égard à ces réalités pesantes, le contour d'une stratégie de développement de la filière viande rouge, couvrant autant ses différents maillons que la base productive –parcours- doit prendre en compte fondamentalement un ensemble d'actions touchant notamment aux volets suivants :

- ❖ Appui technique et organisation de la profession de producteurs.
- ❖ Optimisation du potentiel de production (ressources alimentaires, ressources génétiques, ressources humaines, etc.).

- ❖ Organisation du commerce du bétail et mise à niveau des souks et des abattoirs, technologie des viandes rouge et des circuits de commercialisation et d'abattage.
- ❖ Formation professionnelle et mise à niveau du personnel intervenant dans la filière des viandes rouges.

4.2. Le Tourisme : des potentialités à investir

Le tourisme offre une combinaison de paysages de montagnes, de désert, d'immenses palmeraies, des ksour, des grottes, des cascades, des sources chaudes, d'une qualité exceptionnelle et des sites rupestres des plus anciens au Maroc. Il est considéré comme une voie de passage vers le Sahara et le Souss par ses multiples vallées et couloirs de l'Anti-Atlas et du Jbel Bani.

L'une des principales raisons serait que le tourisme dans ces zones commence à subir des évolutions qui touchent non seulement à la nature de l'offre et à la commercialisation de nouvelles destinations, mais aussi aux espaces de pratiques touristiques, de leur organisation et de l'implication de nouveaux acteurs. L'approche par projet devient un nouvel instrument de projection spatiale de l'activité touristique dans les arrière-pays des pôles touristiques environnants comme Agadir et Ouarzazate-Zagora.

La mise en service de l'aéroport de Tata pourrait contribuer à désenclaver la Province et drainer davantage de touriste directement des pays d'émissions de l'Europe ou du Proche et Moyen Orient.

L'artisanat est considéré parmi les principales activités économiques dans la Province de Tata, elle joue un rôle très important en matière d'emploi surtout pour les femmes et jeunes filles. La Tapisserie, la Poterie, la Vannerie et la Bijouterie sont des activités qui enrichissent ce secteur. L'artisanat occupe plus de 1700 artisans dont environ 50% de femmes au niveau de toute la Province.

La Province dispose de deux (02) coopératives de Tapis implantés dans les Municipalités de Tata regroupant presque une vingtaine de femmes.

Dans le cadre du PAC de la commune urbaine de Tata, l'artisanat doit prendre une importance, en tant que secteur à forte dimension culturelle, sociale et économique, par le bais des revenus qu'il peut générer, surtout pour les femmes et les jeunes. Ce secteur doit être appuyé par l'amélioration des conditions de travail des artisans, la formation et la qualification des artisans, l'appui à la commercialisation des produits, ainsi que dans le cadre de la préservation de la culture locale et de l'environnement oasien.

Sur un autre plan, un complexe d'artisanat a été réalisé sur une superficie de 1.500 m² pour une enveloppe de 2,53 millions de DH, dans le but de renforcer les infrastructures dédiées aux artisans et améliorer les conditions de production et d'exposition du produit artisanal local.

Ce complexe compte notamment 18 ateliers d'artisanat, un centre de formation professionnelle et un centre d'orientation touristique.

4.3. Les retombées de l'émigration : Une économie sous perfusion

Pour l'ensemble de la zone, la part des transferts venus des R.M.E. représente environ 60 % des revenus monétaires. Cet apport financier régulier est donc - et de loin - la principale base économique. Le flux fait preuve d'une remarquable stabilité et on peut penser qu'il se maintiendra à un haut niveau pour la période à venir. La solidarité familiale fait montre d'une vigueur remarquable.

le diagnostic territorial participatif a mis en exergue les principaux atouts importants dont dispose la commune (démographie avec composante importante de jeunes et de personnes actives, ancrage dans l'histoire et richesse culturelle avérée, paysages naturels, identité oasienne, conditions climatiques pendant une grande partie de l'année, gouvernance locale dynamique aux niveaux conseil Municipal, conseil Municipal de l'enfant et des jeunes, associations, autorités locales et services extérieurs); néanmoins, le diagnostic a relevé d'importants dysfonctionnement de l'espace et son aménagement.

le plan d'aménagement en cours d'élaboration qui constitue en soi une opportunité de rattrapage n'est pas encore finalisé pour redresser les dysfonctionnements urbanistiques ; ce retard fait état de la faible maîtrise de rôle de régulation urbanistique par la commune (manque de ressources humaines Municipales qualifiées, accès des populations à faible revenu aux procédures relatives aux autorisations de construction, la faible prise en compte de la particularité de l'espace oasien), de même la problématique de mobilisation de l'assiette foncière notamment celle soumise au régime des terres collectives.

TROISIEME PARTIE : ENJEUX - VISION DU DEVELOPPEMENT ET PROGRAMME D'ACTION

SECTION V : Enjeux du développement, Vision Stratégique et Programme d'Action

5. Enjeux du développement local

5.1. Les grands défis du développement de la commune urbaine de Tata

Le développement économique et social de la commune urbaine de Tata doit s'inscrire dans une perspective de développement durable, en intégrant systématiquement les préoccupations environnementale, culturelle, sociale et d'aménagement du territoire dans le processus de développement économique et humain. D'où l'intérêt majeur d'une meilleure conciliation entre la prospérité économique et sociale d'une part, et la préservation de l'environnement et de l'équilibre du milieu oasien d'autre part.

Certes, les potentialités de la commune sont favorables mais reste non valorisées faute de projets structurants à grand impact.

Les participants à l'atelier du 27 Avril 2017 ont pu mettre l'accent sur les principaux problèmes au niveau de la commune urbaine de Tata.

L'analyse du fonctionnement de l'espace urbain et péri urbain de la commune de Tata confirme l'existence d'une fracture urbanistique entre les deux rives de la commune, que ce soit en termes d'équipement ou en termes d'accès aux services publics locaux de base. Cette fracture est particulièrement ressentie par certains groupes de la population (femmes, jeunes, ménages aux revenus limités) et peut constituer un facteur générateur des problèmes de cohésion sociale à long terme. D'où la place prioritaire qu'occupent les défis liés au rattrapage des déficits d'équipement et à l'élargissement d'accès de la population habitant dans les quartiers et les douars sous-équipés aux services publics locaux de base (eau , électricité, voirie, transport) tout en préservant la particularité urbanistique et environnementale de l'espace et de l'habitat oasien.

Sur cette base qu'ont été définies quatre problématiques qui ont été analysées dans le cadre du diagnostic participatif relatif à la cohésion sociale:

- ❖ L'accès aux services publics locaux ;
- ❖ L'accès au transport public urbain ;
- ❖ La problématique de l'habitat précaire et des quartiers et douars sous-équipés ;
- ❖ L'accès aux équipements éducatifs, sociaux, administratifs, sanitaires et de loisir.

Des défis non moins importants à relever en termes de mise à niveau urbaine, de préservation de l'oasis, de création d'activités économiques génératrices d'emplois et de revenus en vue d'absorber le chômage existant, notamment parmi les jeunes. Les domaines à potentiel incluent l'agriculture, le tourisme, le préscolaire ainsi que la formation professionnelle ; l'économie

sociale et solidaire, de création de ressources (et d'économie) pour la commune et ce, à travers la mise en œuvre d'un plan d'efficacité énergétique, de développement de l'énergie solaire ainsi que de mise en place de zone industrielle (Agro pôle) pour la valorisation des produits de terroir.

Le passé historique de la commune urbaine de Tata comme plaque tournante depuis les premières dynasties marocaines donnera également à Tata un rôle privilégié de transfert culturel entre les différentes régions du Maroc et l'Afrique sub-saharienne, comme en témoigne le patrimoine culturel riche et diversifié et l'importance du tissu associatif dédié aux questions culturelles. Toutefois, cet atout historique n'est pas sans poser des défis en termes de perspectives de développement de la commune en termes d'accompagnement, de la conservation et la valorisation du patrimoine culturel comme levier de développement économique.

L'intégration de l'ensemble des dimensions du développement, la convergence des programmes d'actions et la coordination sur le terrain des actions sont des mécanismes à accoler à la mise en œuvre du présent Programme d'Action.

Pour conclure, la commune urbaine de Tata est confrontée à Quatre enjeux majeurs intimement liés :

- I.** Enjeu lié au développement social avec les défis d'améliorer les indicateurs du développement humain, l'atténuation des disparités socio spatiales entre les deux rives (fracture urbaine et sociale) et la protection de l'environnement notamment la lutte contre les inondations et l'adaptation aux changements climatiques,
- II.** L'enjeu lié au développement de l'économie de la commune devant la crise que connaît le système de production agricole oasien et sa substitution par une agriculture verte en y intégrant les énergies renouvelable et une agriculture durable de fortes valeurs ajoutées (dattes-henné-produits bio), intégré à un tourisme solidaire, géo tourisme/Parc de Bani sur un fondement culturel),
- III.** Conforter le rôle de chef-lieu de commune urbaine de Tata pour en faire un pôle émergent capable de polariser l'ensemble des 19 communes de la Province de Tata, par la mise à niveau des infrastructures et services sociaux et l'amélioration de son offre d'habitat productifs tout en améliorant l'attractivité de la commune en créant un climat favorable à l'investissement
- IV.** Favoriser l'émergence des conditions favorables à une meilleure gouvernance locale et au renforcement de l'autonomie financière de la commune.

5.2. Vision du développement de la commune

Sur la base de l'arbre à problèmes élaboré de manière participative, la commission d'Égalité et Parité et les membres du Conseil ont pu approfondir l'analyse des grands défis à relever et les

solutions réalistes et réalisables ce qui a permis de définir les grandes lignes du cadre logique à savoir (Les objectifs – Indicateurs et sources de vérification).

L'arbre à solution a également facilité la tâche aux acteurs locaux de formuler de manière concertée la vision stratégique de la commune, étape primordiale quant à la future définition du PAC. La vision retenue a été formulée comme suit :

La vision de la commune Tata d'ici 2022

'La Commune Urbaine de Tata, un territoire Municipal qualifié et attractif garant des conditions de vie dignes de ses citoyens ".

5.3. Axes stratégiques

Les axes stratégiques mis en place par le Conseil Municipal pour concrétiser cette vision sont déclinés comme suit :

- I. Mise à niveau de la commune urbaine et des oasis environnantes par le renforcement de l'infrastructure de base, protection contre les inondations et développement des énergies renouvelables,**
- II. Amélioration des services de proximité et la qualité de la vie dans les douars et quartiers,**
- III. Consolider l'économie sociale locale en vue d'asseoir un développement durable et solidaire,**
- IV. Favoriser l'émergence des conditions favorables à une meilleure gouvernance locale et au renforcement de l'autonomie financière de la commune urbaine et qualification des acteurs locaux.**

Pour ce faire, il serait plus réaliste de concevoir un PAC bien harmonisé et à vitesses variables dans le cadre duquel une première phase sera réservée à rétablir l'équilibre écologique nécessaire comme préalable indispensable pour asseoir les bases solides et durables pour un développement économique (revitalisation des oasis et des parcours-lutte contre l'érosion éolienne et hydrique, etc.).

De même, des mesures de conciliation entre les différentes parties prenantes au développement (classes sociales et clans politiques) seraient d'une grande utilité pour dépasser les obstacles au développement communautaire imposés par ces clivages.

Les ateliers de La planification stratégique organisés avec le conseil communal et la société civile ont permis de définir la vision de la commune à court et à moyen terme. Cette vision qui se base sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux, développement économique, le renforcement des capacités de l'institution communale et des acteurs locaux sans ignorer le côté environnement. La commune par la définition de cette vision et son opérationnalisation a pour objectif d'assurer des conditions de vie favorables à la stabilité de la population, d'une part et permettre au territoire communal d'être attractif, d'autre part.

Ainsi, la commune a mis parmi ces priorités la mise à niveau de ces deux centres selon les normes urbanistiques modernes, le développement de ces oasis, l'exploitation de ces atouts touristiques divers et la préservation de l'environnement tout en faisant recours à la bonne gouvernance. Les projets initiés couvrent neuf secteurs de développement présentés ci-dessous :

Tableau 9 : Les projets initiés dans le cadre du PAC

Intitulé du projet PAC	Montant estimé (DH)	Part du Conseil Communal
I - EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT		
Expansion et branchement des quartiers et des douars par le réseau d'assainissement (projet politique de la ville, lot n°1)	3 000 000	0
Aménagement et rénovation du réseau d'eau potable (projet politique de la ville, lot n°1)	2 000 000	0
Assainissement liquide deuxième tranche	9 400 000	1 000 000
Assainissement liquide troisième et quatrième tranches	30 000 000	1 000 000
Sous-total	44 400 000	2 000 000
II - ELECTRIFICATION		
Electrification des douars (projet politique de la ville, lot n°1)	1000000	0
Installations électriques triphasés (projet politique de la ville, lot n°1)	3600000	0
Electrification du lotissement des fonctionnaires (commune de Tata)	1 000 000	0
Sous-total	5600000	0
III - EDUCATION		
Construction d'un pôle universitaire (Mise à disposition de terrain)	20 000 000	0
Travaux de réhabilitation intérieure des écoles et de liaison au réseau d'assainissement (projet politique de la ville, lot n°1)	5 000 000	0
Sous-total	25 000 000	0
IV - SANTE		
Aménagements, réhabilitations, équipements des centres de soin	2209854	0
Véhicule de santé mobile (projet politique de la ville, lot n°1)	700000	0
Sous-total	2 909 854	0
V - ROUTES et PISTES		
Construction d'un pont sur oued tata et sur oued tighremt (projet politique de la ville, lot n°1)	800 000	0
Aménagement de la vallée du oued tata et tighremt pour protégé la ville contre inondations (projet politique de la ville, lot n°1)	600 000	0
Sous-total	1 400 000	0
VI-ECONOMIE SOCIALE, ENERGIE, AGRICULTURE, TOURISME et CULTURE		
L'appui au développement des produits du terroir et au développement et à la promotion de l'écotourisme et de l'artisanat ; L'appui à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine (projet politique de la ville, lot n°2)	----	3 000 000
Unité de valorisation du couscous	850 000	0
Plate-forme pour marchands ambulants	2 137 500	200 000
Aménagement des pistes touristiques et ouvrages hydraulique (projet politique de la ville, lot n°2)	2 400 000	0
Création des maisons d'hôtes (projet politique de la ville, lot n°2)	2 400 000	0
Aménagement de Ksour à Agadir Lahna (projet politique de la ville, lot n°2)	5 000 000	0
Construction et aménagement d'un abri touristique (projet politique de la ville, lot n°2)	950 000	0
Construction d'un espace pour mémoire historique de la Résistance	2600000	200 000
Construction d'un centre de vente de produits de terroir	5400000	0
Sous-total	21 737 500	3 400 000
VII-JEUNESSE et SPORT		
Terrain de proximité (projet politique de la ville, lot n°1)	3000000	0
Construction de terrains de proximité	1 360 000	0

Intitulé du projet PAC	Montant estimé (DH)	Part du Conseil Communal
Sous-total	4 360 000	0
VIII-AMENAGEMENTS, EQUIPEMENTS DE PROXIMITE et ESPACES VERTS		
La mise à niveau urbaine (chaussée, voirie, dallage, éclairage public, places, équipements collectifs...); La mise à niveau des quartiers sous-équipés de la ville; La construction d'équipements socio-éducatifs de proximité; La construction d'équipements sportifs de proximité: terrains de proximité, complexes sportifs, etc.); Création et aménagement des espaces vert et places publiques (projet politique de la ville, lot n°1)	-----	5 000 000
Centre d'activités féminines	2 000 000	0
Création d'une zone d'activités économiques	25 000 000	0
Création d'un espace d'activités féminines	1 600 000	0
Construction d'un foyer féminin	3 500 000	0
Création d'un jardin de jeux	1 000 000	0
Aménagement d'un jardin de jeux	200 000	0
Aménagement du jardin Bir anzarane, alyasmine, Annakhil, village exemplaire	1 000 000	0
Aménagement des deux abords de l'oued Tighremte	25 000 000	1500000
Création de jardins	800 000	-
Aménagement du Souk sidi mansour et construction d'une salle de conférences	7 000 000	0
Construction d'un centre d'orientation énergétique	550 000	0
Equipement du centre d'orientation énergétique	250 000	0
Equipement en énergie solaire de quelques bâtiments administratifs et jardins	250 000	0
Projet pilote de l'efficacité énergétique d'une rue	100 000	0
Electrification par énergie solaire d'un foyer féminin	100 000	0
Equipement d'un point info-énergétique	100 000	0
Construction d'un pont sur l'oued Tata	12 000 000	0
Aménagement de l'entrée sud de la commune	4 000 000	0
Construction d'une retenue communale et d'un parking de voitures	3 000 000	0
Aménagement du Souk oued dahab et Souk lakdim	600 000	0
Aménagement de murs de protection contre inondations	4 500 000	1000000
Ouvrages de protection contre inondation pour lotissement Hanae et lycée Mohamed VI	3 034 800	0
Construction et équipement de la décharge publique	12 000 000	0
Construction du siège de la commune	4 000 000	2000000
Création de lotissement résidentiel	25 000 000	0
Acquisition de terrains	1 000 000	1000000
Qualification des quartiers de la commune (programme politique de la ville, lot1)	39 300 000	0
Renforcement et renouvellement de la flotte de véhicules	1 000 000	1000000
Sous-total	177 884 800	11 500 000
IX. GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX		
Qualification de la main d'œuvre au domaine de construction du bâtiment en matériel local	40 000	0
Formation au domaine des énergies renouvelables	50 000	0
Sessions de formation pour personnel communal, élus et associatifs	200 000	60 000
Sous-total	290 000	60 000
TOTAL	283 582 154	16 960 000

5.4. Programmation budgétaire

La matrice de planification physique permet d'organiser les actions du PAC dans le temps, en termes de priorité et d'échéance de réalisation.

Elle permet de définir les porteurs de projets et leurs partenaires et, enfin, sert de cadre à l'évaluation par l'identification d'indicateurs observables et vérifiables pour chaque action.

Le programme d'Action de la commune urbaine de Tata s'étale sur la durée de 5 ans, comporte 33 projets réparties dans les 9 Secteurs de développement.

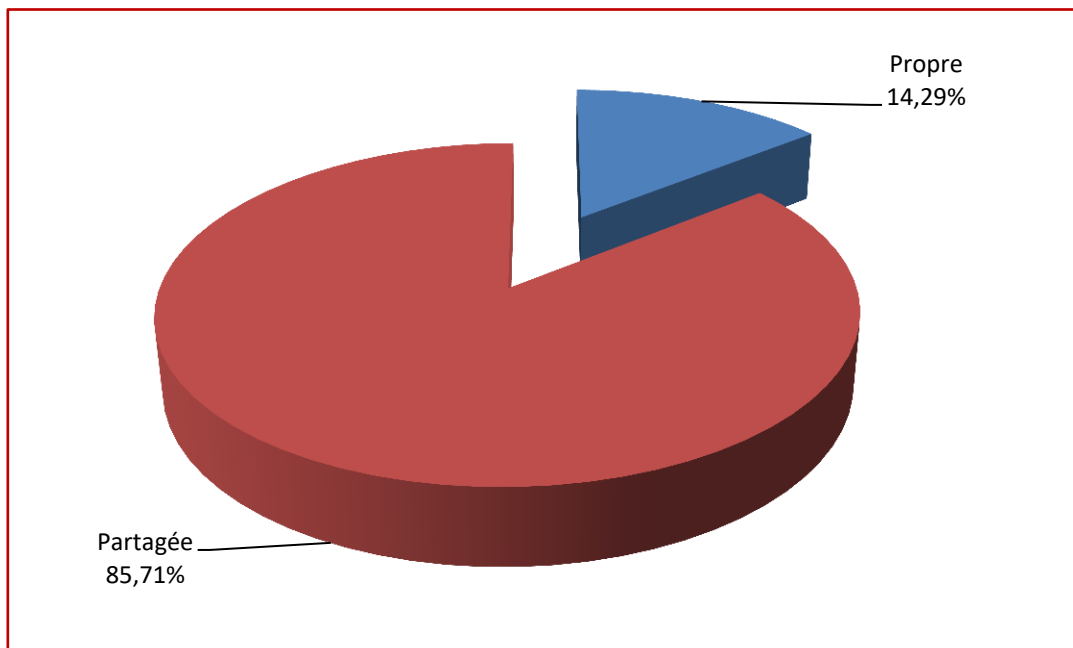
Le montant global des investissements est de **283 582 154** dirhams, la part des investissements du Conseil Communal est de **16 960 000 dhs**, soit 5,98 % du total des investissements.

Le Programme d'Action Communal (PAC) n'est pas qu'un instrument de planification ; mais aussi un instrument permettant de mutualiser les efforts des partenaires techniques et financiers comme il est également un outil de plaidoyer et de mobilisation de fonds.

L'analyse du PAC de la commune Urbaine de Tata pour les 5 prochaines années montre que cette dernière bénéficierait de 33 projets. Ces projets seront financés grâce à trois sources : le PLCDTC (Programme de Lutte Contre les Disparités Territoriales et Sociales), le programme prioritaire en 2 lots suivant la convention de partenariat de la commune avec le Conseil Provincial et la DGCL et l'action propre de la commune.

La part du Conseil communal pour ce financement est évaluée à moins de 5%. En effet, la participation du Conseil communal varie en fonction de la nature des projets (entre le Zéro et 20 au maximum selon les projets). Les projets à financer sur fonds propre de la commune urbaine enregistre moins de 15% comme le démontre le graphe suivant :

Figure 4 : Compétences de la commune



La répartition du budget par axe démontre que la priorité est donnée aux aménagements et équipements de proximité (**177 884 800,00 dhs**), soit 62,73% de l'ensemble des investissements prévus dans le PAC, la seconde priorité revient à l'amélioration des indicateurs de développement sociaux (Eau et assainissement avec 44 400 000,00 dhs, soit 15,66%).

Les graphes suivants confirment ce choix stratégique en développant les bases d'un décollage économique dans une seconde étape :

Intitulé du projet PAC	Montant estimé (DH)	Part du Conseil Communal	%
GOVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX	290 000,00	60 000,00	20,69%
ROUTES et PISTES	1 400 000,00		0,00%
SANTE	2 909 854,00		0,00%
JEUNESSE et SPORT	4 360 000,00		0,00%
ELECTRIFICATION	5 600 000,00		0,00%
ECONOMIE SOCIALE, ENERGIE, AGRICULTURE, TOURISME et CULTURE	21 737 500,00	3 400 000,00	15,64%
EDUCATION	25 000 000,00		0,00%
EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT	44 400 000,00	2 000 000,00	4,50%
AMENAGEMENTS, EQUIPEMENTS DE PROXIMITE et ESPACES VERTS	177 884 800,00	11 500 000,00	6,46%
TOTAL	283 582 154,00	16 960 000,00	5,98%

Figure 5 : Répartition des investissements selon les secteurs

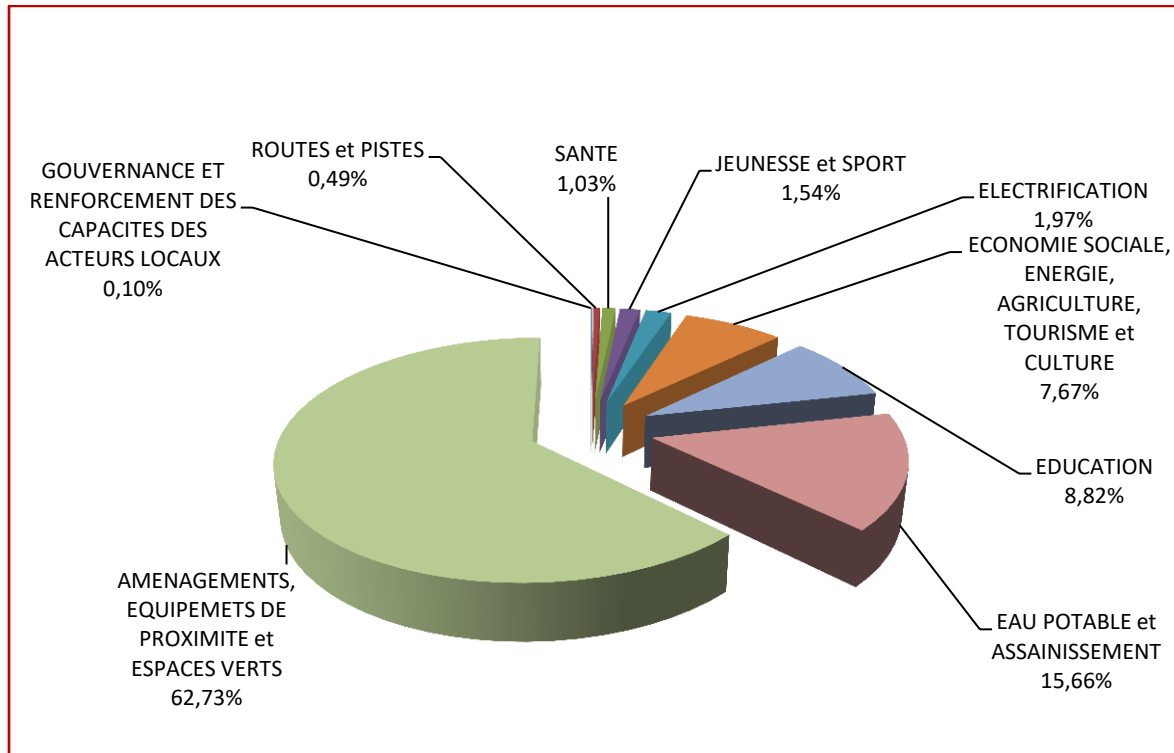
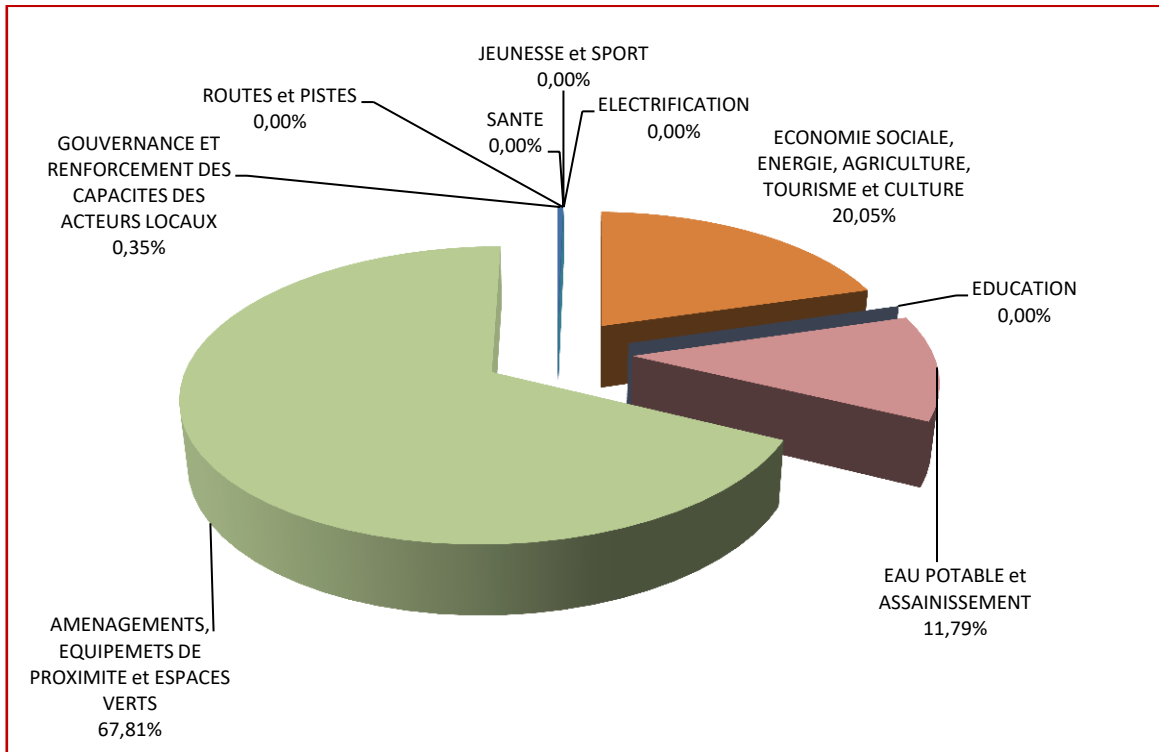


Figure 6 : Part du Conseil Communal dans l'investissement



L'analyse de ces données permet de signaler qu'il s'agit d'une option de développement très ambitieuse de la part des responsables communaux, ce qui demande en contrepartie un effort colossal en matière de plaidoirie et de mobilisation de fonds.

La participation de la commune dans ce programme, prévue à Environ 17 millions de dirhams, demande également un effort de la part de cette dernière pour sa mise en place. En effet, l'évaluation des ressources financières globales prévisionnelles de la commune se base essentiellement sur le total des excédents des budgets de fonctionnement (qui seront orientés vers l'investissement) pour la période 2017-2022 sont certes des projections réalistes. Ces dernières devront suivre l'amélioration de la part de la taxe sur la valeur ajoutée (pour fonctionnement) et le développement des taxes locales dont bénéficie la commune. Le manque peut être facilement mobilisé grâce principalement aux ressources de projets non réalisés et à reprogrammer sur Cinq ans.

La répartition spatiale des projets (voir infra) démontre le souci de réduire les inégalités socio spatiales entre quartiers et douars composant la Commune urbaine. Mais le PAC reflète un nette déséquilibre au niveau de la répartition annuelle, les ¾ du budget du PAC est prévu pour la première phase du Programme triennal (voir chronogramme).

5.5. Cadre logique du PAC

Axe stratégique	Projets/activités	Indicateurs	Sources de vérification
Axe stratégique 1 : Mise à niveau de la commune urbaine et des oasis environnantes par le renforcement de l'Infrastructure de base, protection contre les inondations et développement des énergies renouvelables,	<ul style="list-style-type: none"> - Expansion et branchement des quartiers et des douars par le réseau d'assainissement - Aménagement et rénovation du réseau d'eau potable - Electrification des douars - Installations électriques triphasés - Minibus de transport scolaire - Construction d'un pôle universitaire (Mise à disposition de terrain) - Travaux de réhabilitation intérieure des écoles et de liaison au réseau d'assainissement - Aménagements, réhabilitations, équipements des centres de soin - Véhicule de santé mobile - Création de voirie et signalisation - Construction d'un pont sur oued tata et oued Tighremt - Aménagement de la vallée du oued tata et Tighremt pour protégé la ville contre inondations 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le réseau d'eau potable à une satisfaction de 100% - Augmenter le taux de la couverture en électricité dans la commue de 95% à 100% - Renforcement de l'ampérage d'électricité de 70% à 90% - Diminuer le taux de la déperdition scolaire de 3% à 1% - Améliorer l'offre et la qualité de la formation dans toute la Province de TATA - Améliorer les conditions de scolarité - Améliorer des conditions des soins dans les douars Agadir lahna, Agoujgal et Tighremt - Améliorer des conditions des soins dans la commune de 30% de satisfaction à 50% - Augmenter de taux de désenclavement de 50% à 75% 	<ul style="list-style-type: none"> - les marchés des travaux - pv de passation des travaux - rapports des études réalisées - Visites de terrains - Photos des travaux.
Axe stratégique 2 : Consolider l'économie sociale locale en vue d'asseoir un développement durable et solidaire,	<ul style="list-style-type: none"> - L'appui au développement des produits du terroir et au développement et à la promotion de l'écotourisme et de l'artisanat ; L'appui à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine (projet politique de la ville, lot n°2) - Unité de valorisation du couscous - Plate-forme pour marchands ambulants - Aménagement des pistes touristiques et ouvrages hydrauliques - Création des maisons d'hôtes - Aménagement de Ksours à Agadir Lahna - Construction et aménagement d'un abri touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'économie locale et création de l'emploi - Renforcement de l'économie locale et valorisation de l'activité féminine - Renforcement des structures commerciales locales - Renforcement des infrastructures touristiques de 10% à 20% - Création de 20 postes d'emploi - Augmenter les visites touristiques de 6% à 20% 	<ul style="list-style-type: none"> - les marchés des travaux - pv de passation des travaux - rapports des études réalisées - Visites de terrains - Photos des travaux
Axe stratégique 3 : Amélioration des services de proximité et la qualité de la vie dans les douars et quartiers,	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain de proximité - La mise à niveau urbaine (chaussée, voirie, dallage, éclairage public, places, équipements collectifs...) ; La mise à niveau des quartiers sous-équipés de la ville ; La construction d'équipements socio-éducatifs de proximité ; La construction d'équipements sportifs de proximité : terrains de proximité, 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités sportives de 35% à 45% - Mise à niveau et amélioration de l'attractivité urbaine de toute la commune - Améliorer l'hygiène de l'abattoir de la commue de 70% à 80% - Emancipation des femmes et améliorer de capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'emplois créés. - les marchés des travaux. - pv de passation des travaux. - rapports des

Axe stratégique	Projets/activités	Indicateurs	Sources de vérification
	<p>complexes sportifs, etc.) ; Création et aménagement des espaces vert et places publiques (projet politique de la ville, lot n°1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extensions, Branchements individuels en eau potable - Centre d'activités féminines 		<p>études réalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites de terrains. - Photos des travaux.
<p>Axe stratégique 4 : Favoriser l'émergence des conditions favorables à une meilleure gouvernance locale et au renforcement de l'autonomie financière de la commune urbaine et qualification des acteurs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification de la main d'œuvre au domaine de construction du bâtiment en matériel local - Formation au domaine des énergies renouvelables - Sessions de formation pour personnel Municipal, élus et associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs locaux sont formés sur tous les aspects de développement territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - listes des bénéficiaires aux actions des formations. - Rapports des formations. - Photos des actions de formations.

Tableau 10 : Programme d'Action Global (2017 - 2022)

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle						Partenaires	Part du Conseil Communal En DH
							2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Expansion et branchement des quartiers et des douars par le réseau d'assainissement (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Ennassr, bani, Taayouch, mayouhl, Ennahda, Adnoun	3 000 000	Non	4000								DGCL, Conseil Provincial, ONEE	0
Aménagement et rénovation du réseau d'eau potable (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Toute la commune	2 000 000	Non	18 600	Améliorer le réseau d'eau potable à une satisfaction de 100%							DGCL, Conseil Provincial, ONEE	0
Assainissement liquide deuxième tranche	Partagée	Sounh, Agoujgal, Imghi	9 400 000	Oui									DGCL, Conseil Provincial, Agence du Sud	1 000 000
Assainissement liquide troisième et quatrième tranches	Partagée	Agadir lahna	30 000 000	Oui									DGCL, Conseil Provincial, Conseil Régional	1 000 000
Sous-total			44 400 000											2 000 000
Electrification des douars (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Bani, Sounh, Taouriret, Quartier Elhabibi	1 000 000	non	2000	Augmenter le taux de la couverture en électricité dans la commune de 95% à 100%							DGCL, Conseil Provincial, ONEE	0
Installations électriques triphasés (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Agadir lahna, Ennacer, Bani	3 600 000	non	7000	Renforcement de l'ampérage d'électricité de 70% à 90%							DGCL, Conseil Provincial, ONEE	0
Electrification du lotissement des fonctionnaires (commune de Tata)	Partagée	La commune	1 000 000	non									INDH	0
Sous-total			5 600 000											0
Construction d'un pôle universitaire (Mise à disposition)	Partagée	Ancien abattoir communal	20 000 000	Non	18600	Améliorer l'offre et la qualité de la formation							Province de Tata, DGCL, Conseil	0

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle					Partenaires	Part du Conseil Communal En DH
							2017	2018	2019	2020	2021		
de terrain)						dans toute la Province de TATA						Provincial, Université Ibn Zohr	
Travaux de réhabilitation intérieure des écoles et de liaison au réseau d'assainissement (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Toute la commune	5 000 000	Non	18 600	Améliorer les conditions de scolarité						DGCL, Conseil Provincial, Délégation provinciale de l'éducation, INDH	0
Sous-total			25 000 000										0
Aménagements, réhabilitations, équipements des centres de soin	Partagée	Agadir Lahna et autres douars	2209854	non	6000	Améliorer des conditions des soins dans les douars Agadir lahna, Agoujgal et Tighremt						DGCL (PLCDT), Conseil Provincial, INDH, Délégation provinciale de la santé	0
Véhicule de santé mobile (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Commune	700000	Non	18 000	Améliorer des conditions des soins dans la commune de 30% de satisfaction à 50%						Conseil Provincial, INDH, Délégation provinciale de la santé	0
Sous-total			2 909 854										0
Construction d'un pont sur oued tata et sur oued tighremt (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Oued TATA Oued Tighremt	800 000	Non	18 600							Conseil Provincial, ANDZOA, INDH, Délégation provinciale de l'équipement	0
Aménagement de la vallée du oued tata et tighremt pour protégé la ville contre inondations (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Oued TATA en face de l'ancien souk	600 000	Non	18 600							Conseil Provincial, ANDZOA, INDH, Délégation provinciale de l'équipement	0
Sous-total			1 400 000										0

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle					Partenaires	Part du Conseil Communal En DH
							2017	2018	2019	2020	2021		
L'appui au développement des produits du terroir et au développement et à la promotion de l'écotourisme et de l'artisanat ; L'appui à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine (projet politique de la ville, lot n°2)	Partagée	agadir lehna, darâa, les oasis, tighremte	----	non	18 600	Développement de l'économie locale et création de l'emploi						DGCL, Ministère de l'Habitat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Conseil Provincial, Conseil Régional, Agence du Sud	3 000 000
Unité de valorisation du couscous	Partagée	Agadir Lahna	850 000	Oui	4 000	Renforcement de l'économie locale et valorisation de l'activité féminine						Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, Association féminine de développement et coopération, ONEE	0
Plate-forme pour marchands ambulants	Propre	Centre de Tata	2 137 500	Oui	18 600	Renforcement des structures commerciales locales						Conseil Régional, Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, INDH, ONEE	200 000
Aménagement des pistes touristiques et ouvrages hydroliques (projet politique de la ville, lot n°2)	Partagée	La piste oasis touristique Essounh-Agoujgal	2 400 000	non	18 000	Renforcement des infrastructures touristiques de 10% à 20%						DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA, Délégation régionale du tourisme	0
Création des maisons d'hôtes (projet politique de la ville, lot n°2)	Partagée	Tighremt, Agadir Lahna, Agoujgal, Indfian	2 400 000	non	4 000	Création de 20 postes d'emploi						DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA, Délégation Provinciale du tourisme	0
Aménagement de Ksours à Agadir Lahna (projet	Partagée	Agadir Lahna	5 000 000	En cours	6000	Augmenter les visites touristiques de						DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA,	0

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle					Partenaires	Part du Conseil Communal En DH
							2017	2018	2019	2020	2021		
politique de la ville, lot n°2)						6% à 20%						Délégation Provinciale du tourisme	
Construction et aménagement d'un abri touristique (projet politique de la ville, lot n°2)	Partagée	Agoujgal	950 000	Oui	4 000							Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, Association alwaha du tourisme écologique, Délégation Provinciale du tourisme, ONEE	0
Construction d'un espace pour mémoire historique de la Résistance	Partagée	Centre de Tata	2600000	Oui								Conseil Provincial, Conseil Régional, La Résistance	200 000
Construction d'un centre de vente de produits de terroir	Partagée	Quartier Darâa	5400000	Oui								Délégation de l'agriculture, l'INDH, Conseil Provincial	0
Sous-total			21 737 500										3 400 000
Terrain de proximité (projet politique de la ville, lot n°1)	Partagée	Agadir lahna, Tighremt, Taouriret, Essounh	3000000	NON	12 000	Renforcement des capacités sportives de 35% à 45%						DGCL, Conseil Provincial, INDH, Ministère de la Jeunesse et du Sport	0
Construction de terrains de proximité	Partagée	Annahda, Taghramet, Agni, Lkasba	1 360 000									INDH	0
Sous-total			4 360 000										0
La mise à niveau urbaine (chaussée, voirie, dallage, éclairage public, places, équipements collectifs...); La mise à niveau des quartiers sous-équipés de la ville ;	Propre/Partagée	Kasaba, bani, lot.lahbib, adnone, taourirte, tagnite, indfiane, agadir lehna, tighremt, sounh, ettaayouch, jardin	----	Non	18 600	Mise à niveau et amélioration de l'attractivité urbaine de toute la commune						DGCL (14 MDH), Ministère de l'Habitat (35 MDH), Conseil Provincial (5 MDH)	5 000 000

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle					Partenaires	Part du Conseil Communal En DH
							2017	2018	2019	2020	2021		
La construction d'équipements socio-éducatifs de proximité ; La construction d'équipements sportifs de proximité : terrains de proximité, complexes sportifs, etc.) ; Création et aménagement des espaces vert et places publiques (projet politique de la ville, lot n°1)		biranzarane, jardin almokawama											
Centre d'activités féminines	Propre	Quartier Ennasr	2 000 000	Oui	2000	Emanicipation des femmes et améliorer de capacités						DGCL, Conseil Provincial, ONEE, INDH	0
Création d'une zone d'activités économiques	Partagée	La commune	25 000 000	En cours								Conseil Régional, Conseil Provincial, Chambre de Commerce et d'Industrie, Al Omrane	0
Création d'un espace d'activités féminines	Partagée	Hay Darâa	1 600 000	Oui								Conseil Régional, Agence du Sud, INDH, Association	0
Construction d'un foyer féminin	Partagée	Darâa-Agni-Tagnite-Ennasr-Attaâyouch-Bani-Lkasba-Annahda	3 500 000	Oui								Conseil Provincial	0
Création d'un jardin de jeux	Partagée	Agadir Lahna	1 000 000	Oui								INDH	0
Aménagement d'un jardin de jeux	Partagée	Centre de Tata	200 000	Oui								INDH	0
Aménagement du jardin Bir	Partagée	Jardin Bir anzarane,	1 000 000	Non								INDH, Conseil Provincial	0

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle					Partenaires	Part du Conseil Communal En DH
							2017	2018	2019	2020	2021		
anzarane, alyasmine, Annakhil, village exemplaire		alyasmine, Annakhil, village exemplaire											
Aménagement des deux abords de l'oued Tighremte	Partagée	Du lotissement Alwaha à hay Bani (tranche1) et de Bani à Tighremte après réalisation de l'étude (tranche2)	25 000 000	Oui								Conseil Provincial, Conseil Régional, ABH, Secrétariat d'Etat en eau et environnement	1500000
Création de jardins	Partagée	La commune	800 000	Non								INDH, Conseil Provincial, Conseil Régional	-
Aménagement du Souk sidi mansour et construction d'une salle de conférences	Partagée	La commune	7 000 000	Oui								Conseil Provincial	0
Construction d'un centre d'orientation énergétique	Partagée	Près du jardin Alalouiyoune	550 000	Non								EDMITA	0
Equipement du centre d'orientation énergétique	Partagée	Près du jardin Alalouiyoune	250 000	Non								EDMITA	0
Equipement en énergie solaire de quelques bâtiments administratifs et jardins	Partagée	La commune	250 000	Non								EDMITA	0
Projet pilote de l'efficacité énergétique d'une rue	Partagée	La commune	100 000	Oui								EDMITA	0
Electrification par énergie solaire d'un foyer féminin	Partagée	La commune	100 000	Oui								EDMITA	0
Equipement d'un point info-énergétique	Partagée	La commune	100 000	Oui								EDMITA	0

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle					Partenaires	Part du Conseil Communal En DH
							2017	2018	2019	2020	2021		
Construction d'un pont sur l'oued Tata	Partagée	Oued Tata	12 000 000	Oui								Ministère des transports de la logistique et de l'eau	0
Aménagement de l'entrée sud de la commune	Partagée	Entrée Sud de la commune	4 000 000	Oui								Conseil Régional	0
Construction d'une retenue communale et d'un parking de voitures	Partagée	La commune	3 000 000	Non								La commune	0
Aménagement du Souk oued dahab et Souk lakdim	Partagée	Lotissement Oued dahab et souk lakdim	600 000	Non								La commune	0
Aménagement de recifs de protection contre inondations	Partagée	Agadir Lahna, Igni	4 500 000	Oui								Conseil Régional, ABH	1000000
Ouvrages de protection contre inondation pour lotissement Hanae et lycée Mohamed VI	Partagée	Lkasba, Tighremte	3 034 800	Non								Al Omrane	0
Construction et équipement de la décharge publique	Partagée	La commune	12 000 000	Oui								Secrétariat d'Etat en environnement, Conseil Régional, Conseil Provincial, EDMITA	0
Construction du siège de la commune	Partagée	La commune	4 000 000	Oui								DGCL	2000000
Création de lotissement résidentiel	Partagée	La commune	25 000 000	Non								DGCL, Jamaâ Sulalia Tighremte, Conseil Provincial, Ministère de l'Habitat	0
Acquisition de terrains	Propre	La commune	1 000 000	Oui									1000000
Qualification des	Partagée	La commune	39 300 000	Non								DGCL, Al	0

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle					Partenaires	Part du Conseil Communal En DH
							2017	2018	2019	2020	2021		
quartiers de la commune (programme politique de la ville, lot1)												Omrane , Conseil Provincial, Conseil Régional, Ministère de l'Habitat	
Renforcement et renouvellement de la flotte de véhicules	Propre	La commune	1 000 000	Non									1000000
Sous-total			177 884 800										11 500 000
Qualification de la main d'œuvre au domaine de construction du bâtiment en matériel local	Propre	Toute la commune	40 000	Non	60							DGCL, Conseil Provincial, INDH	0
Formation au domaine des énergies renouvelables	Propre	Toute la commune	50 000	Non	40							DGCL, Conseil Provincial, INDH	0
Sessions de formation pour personnel communal, élus et associatifs	Propre	Toute la commune	200 000	Non								DGCL, Conseil Provincial, INDH	60 000
Sous-total			290 000										60 000
TOTAL			283 582 154										16 960 000

Tableau 11 : Projets financés par les fonds propres de la commune (2017-2022)

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle						Partenaires	Part du Conseil Municipal
							2017	2018	2019	2020	2021	2022		
														En DH
VIII-AMENAGEMENTS, EQUIPEMENTS DE PROXIMITE et ESPACES VERTS														
Extensions, Branchements individuels en eau potable	Propre	Abattoir	300 000,00	Oui	18611	Améliorer l'hygiène de l'abattoir de la commune de 70% à 80%							DGCL, Conseil Provincial, ONEE	300 000,00
Centre d'activités féminines	Propre	Quartier Ennasr	2 000 000,00	Oui	2000	Emanicipation des femmes et améliorer de capacités							DGCL, Conseil Provincial, ONEE, INDH	2 000 000,00
Sous-total			2 300 000,00											2 300 000,00
IX. GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX														
Qualification de la main d'œuvre au domaine de construction du bâtiment en matériel local	Propre	Toute la commune	40 000,00	Non	60								DGCL, Conseil Provincial, INDH	40 000,00
Formation au domaine des énergies renouvelables	Propre	Toute la commune	50 000,00	Non	40								DGCL, Conseil Provincial, INDH	50 000,00
Sous-total			90 000,00											90 000,00
TOTAL			2 390 000,00											2 390 000,00

Tableau 12 : Projets relevant des compétences propres de la commune (2017-2022)

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle						Partenaires	Part du Conseil Municipal
							2017	2018	2019	2020	2021	2022		
														En DH
EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT														
Expansion et branchement des quartiers et des douars par le réseau d'assainissement	Propre	Ennassr, bani, Taayouch, mayouhl, Ennahda, Adnoun	3 000 000,00	Non	4000								DGCL, Conseil Provincial, ONEE	1 000 000,00
Aménagement et rénovation du réseau d'eau potable	Propre	Toute la commune	2 000 000,00	Non	18 600	Améliorer le réseau d'eau potable à une satisfaction de 100%							DGCL, Conseil Provincial, ONEE	500 000,00
Sous-total			5 000 000,00											1 500 000,00
ELECTRIFICATION														
Electrification des douars	Propre	Bani, Sounh, Taouriret, Quartier Elhabibi	1 000 000,00	non	2000	Augmenter le taux de la couverture en électricité dans la commune de 95% à 100%							DGCL, Conseil Provincial, ONEE	400 000,00
Installations électriques triphasés	Propre	Agadir lahna, Ennacer, Bani	3 600 000,00	non	7000	Renforcement de l'ampérage d'électricité de 70% à 90%							DGCL, Conseil Provincial, ONEE	1 000 000,00
Sous-total			4 600 000,00											1 400 000,00
ECONOMIE SOCIALE, ENERGIE, TOURISME et CULTURE														
Plate-forme pour marchands ambulants	Propre	Centre de Tata	2 137 500,00	Oui	18 600	Renforcement des structures commerciales locales							Conseil Régional, Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, INDH, ONEE	370 000,00
Sous-total			2 137 500,00											370 000,00
AMENAGEMENTS, EQUIPEMENTS DE PROXIMITE et ESPACES VERTS														

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle						Partenaires	Part du Conseil Municipal
							2017	2018	2019	2020	2021	2022		
														En DH
Extensions, Branchements individuels en eau potable	Propre	Abattoir	300 000,00	Oui	18611	Améliorer l'hygiène de l'abattoir de la commune de 70% à 80%							DGCL, Conseil Provincial, ONEE	300 000,00
Centre d'activités féminines	Propre	Quartier Ennasr	2 000 000,00	Oui	2000	Emanicipation des femmes et améliorer de capacités							DGCL, Conseil Provincial, ONEE, INDH	2 000 000,00
Sous-total			2 300 000,00											2 300 000,00
GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX														
Qualification de la main d'œuvre au domaine de construction du bâtiment en matériel local	Propre	Toute la commune	40 000,00	Non	60								DGCL, Conseil Provincial, INDH	40 000,00
Formation au domaine des énergies renouvelables	Propre	Toute la commune	50 000,00	Non	40								DGCL, Conseil Provincial, INDH	50 000,00
Sous-total			90 000,00											90 000,00
TOTAL			14 127 500,00											5 660 000,00

Tableau 13 : Projets relevant des compétences partagées de la commune avec les autres services (2017-2022)

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle						Partenaires	Part du Conseil Municipal
							2017	2018	2019	2020	2021	2022		
III - EDUCATION													En DH	
Minibus de transport scolaire	Partagée	Agadir lahna, Tighremt, Agoujgal, Essounh	1 500 000,00	Non	6000	Diminuer le taux de la déperdition scolaire de 3% à 1%							DGCL, Conseil Provincial, Délégation provinciale de l'éducation, INDH	500 000,00
Construction d'un pôle universitaire (Mise à disposition de terrain)	Partagée	Ancien abattoir Municipal	20 000 000,00	Non	18600	Améliorer l'offre et la qualité de la formation dans toute la Province de TATA							Province de Tata, DGCL, Conseil Provincial, Université Ibn Zohr	-
Travaux de réhabilitation intérieure des écoles et de liaison au réseau d'assainissement	Partagée	Toute la commune	5 000 000,00	Non	18 600	Améliorer les conditions de scolarité							DGCL, Conseil Provincial, Délégation provinciale de l'éducation, INDH	1 000 000,00
Sous-total			26 500 000,00											1 500 000,00
IV - SANTE														
Aménagements, réhabilitations, équipements des centres de soin	Partagée	Agadir Lahna et autres douars	2 209 854,00	non	6000	Améliorer des conditions des soins dans les douars Agadir lahna, Agoujgal et Tighremt							DGCL (PLCDT), Conseil Provincial, INDH, Délégation provinciale de la santé	-
Véhicule de santé mobile	Partagée	Commune	700 000,00	Non	18 000	Améliorer des conditions des soins dans la commune de 30% de satisfaction à 50%							Conseil Provincial, INDH, Délégation provinciale de la santé	200 000,00
Sous-total			2 909 854,00											200 000,00
V - ROUTES et PISTES														
Création de voirie et signalisation	Partagée	Agadir Lahna, Indfian, Taouriret	970 000,00	Non	12 000	Augmenter de taux de désenclavement de 50% à 75%							Conseil Provincial, ANDZOA, INDH, Délégation provinciale de l'équipement	370 000,00
Construction d'un pont sur oued tata et oued Tighremt	Partagée	Oued TATA	400 000,00	Non	18 600								Conseil Provincial, ANDZOA, INDH, Délégation provinciale de l'équipement	200 000,00
Aménagement de la vallée du oued tata et Tighremt pour protégé la ville contre inondations	Partagée	Oued TATA	600 000,00	Non	18 600								Conseil Provincial, ANDZOA, INDH, Délégation provinciale de l'équipement	300 000,00
Sous-total			1 970 000,00											870 000,00
VI-ECONOMIE SOCIALE, ENERGIE, TOURISME et CULTURE														
L'appui au développement des produits du terroir et au	Partagée	agadir lehna,	20 000 000,00	non	18 600	Développement de l'économie locale et	4 000	4 000	12 000				DGCL, Ministère de l'Habitat, Ministère de la	2 000 000,00

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle						Partenaires	Part du Conseil Municipal
							2017	2018	2019	2020	2021	2022		
							2017	2018	2019	2020	2021	2022		En DH
développement et à la promotion de l'écotourisme et de l'artisanat ; L'appui à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine (projet politique de la ville, lot n°2)		darâa, les oasis, Tighremte				création de l'emploi	000	000	000				Jeunesse et des Sports, Conseil Provincial, Conseil Régional, Agence du Sud	
Unité de valorisation du couscous	Partagée	Agadir Lahna	850 000,00	Oui	4 000	Renforcement de l'économie locale et valorisation de l'activité féminine							Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, Association féminine de développement et coopération, ONEE	-
Aménagement des pistes touristiques et ouvrages hydraulique	Partagée	La piste oasis touristique Essounh-Agoujgal	2 400 000,00	non	18 000	Renforcement des infrastructures touristiques de 10% à 20%							DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA, Délégation régionale du tourisme	500 000,00
Création des maisons d'hôtes	Partagée	Tighremt, Agadir Lahna, Agoujgal, Indfian	2 400 000,00	non	4 000	Création de 20 postes d'emploi							DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA, Délégation Provinciale du tourisme	400 000,00
Aménagement de Ksours à Agadir Lahna	Partagée	Agadir Lahna	5 000 000,00	En cours	6000	Augmenter les visites touristiques de 6% à 20%							DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA, Délégation Provinciale du tourisme	1 000 000,00
Construction et aménagement d'un abri touristique	Partagée	Agoujgal	950 000,00	Oui	4 000								Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, Association alwaha du tourisme écologique, Délégation Provinciale du tourisme, ONEE	-
Sous-total			31 600 000,00											3 900 000,00
VII-JEUNESSE et SPORT														
Terrain de proximité	Partagée	Agadir lahna, Tighremt, Taouriret, Essounh	2 500 000,00	NON	12 000	Renforcement des capacités sportives de 35% à 45%							DGCL, Conseil Provincial, INDH, Ministère de la Jeunesse et du Sport	500 000,00
Sous-total			2 500 000,00											500 000,00
TOTAL			65 479 854,00											6 970 000,00

Tableau 14 : Programmation triennale (2017-2019)

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle			Partenaires	Part du Conseil Municipal
							2017	2018	2019		
										En DH	
I - EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT											
Expansion et branchement des quartiers et des douars par le réseau d'assainissement	Propre	Ennassr, bani, Taayouch, mayouhl, Ennahda, Adnoun	3 000 000,00	Non	4000					DGCL, Conseil Provincial, ONEE	1 000 000,00
Aménagement et rénovation du réseau d'eau potable	Propre	Toute la commune	2 000 000,00	Non	18 600	Améliorer le réseau d'eau potable à une satisfaction de 100%				DGCL, Conseil Provincial, ONEE	500 000,00
Sous-total			5 000 000,00								1 500 000,00
II -ELECTRIFICATION											
Electrification des douars	Propre	Bani, Sounh, Taouriret, Quartier Elhabibi	1.000.000,00	non	2000	Augmenter le taux de la couverture en électricité dans la commue de 95% à 100%				DGCL, Conseil Provincial, ONEE	400 000,00
Installations électriques triphasés	Propre	Agadir lahna, Ennacer, Bani	3.600.000,00	non	7000	Renforcement de l'ampérage d'électricité de 70% à 90%				DGCL, Conseil Provincial, ONEE	1 000 000,00
Sous-total			4 600 000,00								1 400 000,00
III - EDUCATION											
Minibus de transport scolaire	Partagée	Agadir lahna, Tighremt, Agoujgal, Essounh	1 500 000	Non	6000	Diminuer le taux de la déperdition scolaire de 3% à 1%				DGCL, Conseil Provincial, Délégation provinciale de l'éducation, INDH	500 000,00
Construction d'un pôle universitaire (Mise à disposition de terrain)	Partagée	Ancien abattoir Municipal	20 000 000,00	Non	18600	Améliorer l'offre et la qualité de la formation dans toute la Province de TATA				Province de Tata, DGCL, Conseil Provincial, Université Ibn Zohr	-
Travaux de réhabilitation intérieure des écoles et de liaison au réseau d'assainissement	Partagée	Toute la commune	5 000 000,00	Non	18 600	Améliorer les conditions de scolarité				DGCL, Conseil Provincial, Délégation provinciale de l'éducation, INDH	1 000 000,00
Sous-total			26 500 000,00								1 500 000,00
IV - SANTE											
Aménagements, réhabilitations, équipements des centres de soin	Partagée	Agadir Lahna et autres douars	2 209 854,00	non	6000	Améliorer des conditions des soins dans les douars Agadir lahna, Agoujgal et Tighremt				DGCL (PLCDT), Conseil Provincial, INDH, Délégation provinciale de la santé	-
Véhicule de santé mobile	Partagée	Commune	700 000,00	Non	18 000	Améliorer des conditions des soins dans la commune de 30% de satisfaction à				Conseil Provincial, INDH, Délégation provinciale de la santé	200 000,00

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle			Partenaires	Part du Conseil Municipal
							2017	2018	2019		
						50%					En DH
Sous-total			2 909 854,00								200 000,00
V - ROUTES et PISTES											
Création de voirie et signalisation	Partagée	Agadir Lahna, Indfian, Taouriret	970.000,00	Non	12 000	Augmenter de taux de désenclavement de 50% à 75%				Conseil Provincial, ANDZOA, INDH, Délégation provinciale de l'équipement	370 000,00
Construction d'un pont sur oued tata et oued Tighremt	Partagée	Oued TATA	400 000,00	Non	18 600					Conseil Provincial, ANDZOA, INDH, Délégation provinciale de l'équipement	200 000,00
Aménagement de la vallée du oued tata et Tighremt pour protégé la ville contre inondations	Partagée	Oued TATA	600 000,00	Non	18 600					Conseil Provincial, ANDZOA, INDH, Délégation provinciale de l'équipement	300 000,00
Sous-total			1 970 000,00								870 000,00
VI-ECONOMIE SOCIALE, ENERGIE, TOURISME et CULTURE											
L'appui au développement des produits du terroir et au développement et à la promotion de l'écotourisme et de l'artisanat ; L'appui à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine (projet politique de la ville, lot n°2)	Partagée	agadir lehna, darâa, les oasis, Tighremte	20 000 000,00	non	18 600	Développement de l'économie locale et création de l'emploi	4 000 000	4 000 000	12 000 000	DGCL, Ministère de l'Habitat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Conseil Provincial, Conseil Régional, Agence du Sud	2 000 000,00
Unité de valorisation du couscous	Partagée	Agadir Lahna	850 000,00	Oui	4 000	Renforcement de l'économie locale et valorisation de l'activité féminine				Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, Association féminine de développement et coopération, ONEE	-
Plate-forme pour marchands ambulants	Propre	Centre de Tata	2 137 500,00	Oui	18 600	Renforcement des structures commerciales locales				Conseil Régional, Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, INDH, ONEE	370 000,00
Aménagement des pistes touristiques et ouvrages hydraulique	Partagée	La piste oasis touristique Essounh-Agoujgal	2.400.000,00	non	18 000	Renforcement des infrastructures touristiques de 10%à 20%				DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA, Délégation régionale du tourisme	500 000,00
Création des maisons d'hôtes	Partagée	Tighremt, Agadir Lahna, Agoujgal, Indfian	2.400.000,00	non	4 000	Création de 20 postes d'emploi				DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA, Délégation Provinciale du	400 000,00

Intitulé du projet PAC	Nature de la compétence de la commune	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Etude existante (Oui/Non)	Nombre de bénéficiaires	Objectifs chiffrés	Programmation annuelle			Partenaires	Part du Conseil Municipal
							2017	2018	2019		
											En DH
Aménagement de Ksours à Agadir Lahna	Partagée	Agadir Lahna	5 000 000,00	En cours	6000	Augmenter les visites touristiques de 6% à 20%				tourisme DGCL, Conseil Provincial, ANDZOA, Délégation Provinciale du tourisme	1 000 000,00
Construction et aménagement d'un abri touristique	Partagée	Agoujgal	950 000,00	Oui	4 000					Conseil Provincial, Programme Oasis du Sud, Association alwaha du tourisme écologique, Délégation Provinciale du tourisme, ONEE	-
Sous-total			33 737 500,00								4 270 000,00
VII-JEUNESSE et SPORT											
Terrain de proximité	Partagée	Agadir lahna, Tighremt, Taouriret, Essounh	2 500 000,00	NON	12 000	Renforcement des capacités sportives de 35% à 45%				DGCL, Conseil Provincial, INDH, Ministère de la Jeunesse et du Sport	500 000,00
Sous-total			2 500 000,00								500 000,00
VIII-AMENAGEMENTS, EQUIPEMENTS DE PROXIMITE et ESPACES VERTS											
Extensions, Branchements individuels en eau potable	Propre	Abattoir	300 000,00	Oui	18611	Améliorer l'hygiène de l'abattoir de la commune de 70% à 80%				DGCL, Conseil Provincial, ONEE	300 000,00
Centre d'activités féminines	Propre	Quartier Ennasr	2 000 000,00	Oui	2000	Emanicipation des femmes et améliorer de capacités				DGCL, Conseil Provincial, ONEE, INDH	2 000 000,00
Sous-total			85 300 00								8 300 000,00
IX. GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX											
Qualification de la main d'œuvre au domaine de construction du bâtiment en matériel local	Propre	Toute la commune	40 000,00	Non	60					DGCL, Conseil Provincial, INDH	40 000,00
Formation au domaine des énergies renouvelables	Propre	Toute la commune	50 000,00	Non	40					DGCL, Conseil Provincial, INDH	50 000,00
Sous-total			90 000,00								90 000,00
TOTAL			162 807 354,00								18 730 000,00

Tableau 15 : TERRITORIALISATION DES PROJETS

Intitulé du projet PAC	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Nombre de bénéficiaires
Expansion et branchement des quartiers et des douars par le réseau d'assainissement (projet politique de la ville, lot n°1)	Ennassr, bani, Taayouch, mayouhl, Ennahda, Adnoun	3 000 000	4000
Aménagement et rénovation du réseau d'eau potable (projet politique de la ville, lot n°1)	Toute la commune	2 000 000	18 600
Assainissement liquide deuxième tranche	Sounh, Agoujgal, Imghi	9 400 000	
Assainissement liquide troisième et quatrième tranches	Agadir lahna	30 000 000	
Sous-total		44 400 000	
Electrification des douars (projet politique de la ville, lot n°1)	Bani, Sounh, Taouriret, Quartier Elhabibi	1000000	2000
Installations électriques triphasés (projet politique de la ville, lot n°1)	Agadir lahna, Ennacer, Bani	3600000	7000
Electrification du lotissement des fonctionnaires (commune de Tata)	La commune	1 000 000	
Sous-total		5600000	
Construction d'un pôle universitaire (Mise à disposition de terrain)	Ancien abattoir communal	20 000 000	18600
Travaux de réhabilitation intérieure des écoles et de liaison au réseau d'assainissement (projet politique de la ville, lot n°1)	Toute la commune	5 000 000	18 600
Sous-total		25 000 000	
Aménagements, réhabilitations, équipements des centres de soin	Agadir Lahna et autres douars	2209854	6000
Véhicule de santé mobile (projet politique de la ville, lot n°1)	Commune	700000	18 000
Sous-total		2 909 854	
Construction d'un pont sur oued tata et sur oued tighremt (projet politique de la ville, lot n°1)	Oued TATA Oued Tighremt	800 000	18 600
Aménagement de la vallée du oued tata et tighremt pour protégé la ville contre inondations (projet politique de la ville, lot n°1)	Oued TATA en face de l'ancien souk	600 000	18 600
Sous-total		1 400 000	
L'appui au développement des produits du terroir et au développement et à la promotion de l'écotourisme et de l'artisanat ; L'appui à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine (projet politique de la ville, lot n°2)	agadir lehna, darâa, les oasis, tighremte	----	18 600
Unité de valorisation du couscous	Agadir Lahna	850 000	4 000
Plate-forme pour marchands ambulants	Centre de Tata	2 137 500	18 600
Aménagement des pistes touristiques et ouvrages hydraulique (projet politique de la ville, lot n°2)	La piste oasis touristique Essounh-Agoujgal	2 400 000	18 000
Création des maisons d'hôtes (projet politique de la ville, lot n°2)	Tighremt, Agadir Lahna, Agoujgal, Indfian	2 400 000	4 000
Aménagement de Ksour à Agadir Lahna (projet politique de la ville, lot n°2)	Agadir Lahna	5 000 000	6000
Construction et aménagement d'un abri touristique (projet politique de la ville, lot n°2)	Agoujgal	950 000	4 000
Construction d'un espace pour mémoire historique de la Résistance	Centre de Tata	2600000	
Construction d'un centre de vente de produits de terroir	Quartier Darâa	5400000	
Sous-total		21 737 500	
Terrain de proximité (projet politique de la ville, lot n°1)	Agadir lahna, Tighremt, Taouriret, Essounh	3000000	12 000
Construction de terrains de proximité	Annahda, Taghramet, Agni, Lkasba	1 360 000	
Sous-total		4 360 000	
La mise à niveau urbaine (chaussée, voirie, dallage, éclairage public, places, équipements collectifs...); La mise à niveau des quartiers sous-équipés de la ville ; La construction d'équipements socio-éducatifs de proximité ; La construction d'équipements sportifs de proximité : terrains de proximité, complexes sportifs, etc.) ;	Kasaba, bani, lot.lahbib, adnone, taourirte, tagnite, indfiane, agadir lehna, tighremt, sounh, ettaayouch, jardin biranzarane, jardin almokawama	----	18 600

Intitulé du projet PAC	Site (douars)	Montant estimé (DH)	Nombre de bénéficiaires
Création et aménagement des espaces vert et places publiques (projet politique de la ville, lot n°1)			
Centre d'activités féminines	Quartier Ennasr	2 000 000	2000
Création d'une zone d'activités économiques	La commune	25 000 000	
Création d'un espace d'activités féminines	Hay Darâa	1 600 000	
Construction d'un foyer féminin	Darâa-Agni-Tagnite-Ennasr-Attaâyouch-Bani-Lkasba-Annahda	3 500 000	
Création d'un jardin de jeux	Agadir Lahna	1 000 000	
Aménagement d'un jardin de jeux	Centre de Tata	200 000	
Aménagement du jardin Bîr anzarane, alyasmine, Annakhil, village exemplaire	Jardin Bîr anzarane, alyasmine, Annakhil, village exemplaire	1 000 000	
Aménagement des deux abords de l'oued Tighremte	Du lotissement Alwaha à hay Bani (tranche1) et de Bani à Tighremte après réalisation de l'étude (tranche2)	25 000 000	
Création de jardins	La commune	800 000	
Aménagement du Souk sidi mansour et construction d'une salle de conférences	La commune	7 000 000	
Construction d'un centre d'orientation énergétique	Près du jardin Alalouiyine	550 000	
Equipement du centre d'orientation énergétique	Près du jardin Alalouiyine	250 000	
Equipement en énergie solaire de quelques bâtiments administratifs et jardins	La commune	250 000	
Projet pilote de l'efficacité énergétique d'une rue	La commune	100 000	
Electrification par énergie solaire d'un foyer féminin	La commune	100 000	
Equipement d'un point info-énergétique	La commune	100 000	
Construction d'un pont sur l'oued Tata	Oued Tata	12 000 000	
Aménagement de l'entrée sud de la commune	Entrée Sud de la commune	4 000 000	
Construction d'une retenue communale et d'un parking de voitures	La commune	3 000 000	
Aménagement du Souk oued dahab et Souk lakdim	Lotissement Oued dahab et souk lakdim	600 000	
Aménagement de murs de protection contre inondations	Agadir Lahna, Igni	4 500 000	
Ouvrages de protection contre inondation pour lotissement Hanae et lycée Mohamed VI	Lkasba, Tighremte	3 034 800	
Construction et équipement de la décharge publique	La commune	12 000 000	
Construction du siège de la commune	La commune	4 000 000	
Création de lotissement résidentiel	La commune	25 000 000	
Acquisition de terrains	La commune	1 000 000	
Qualification des quartiers de la commune (programme politique de la ville, lot1)	La commune	39 300 000	
Renforcement et renouvellement de la flotte de véhicules	La commune	1 000 000	
Sous-total		177 884 800	
Qualification de la main d'œuvre au domaine de construction du bâtiment en matériel local	Toute la commune	40 000	60
Formation au domaine des énergies renouvelables	Toute la commune	50 000	40
Sessions de formation pour personnel communal, élus et associatifs	Toute la commune	200 000	
Sous-total		290 000	
TOTAL		283 582 154	

Tableau 16 : Chronogramme de mise en œuvre des actions initiées

Intitulé du projet PAC	Programmation annuelle					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Expansion et branchement des quartiers et des douars par le réseau d'assainissement (projet politique de la ville, lot n°1)						
Aménagement et rénovation du réseau d'eau potable (projet politique de la ville, lot n°1)						
Assainissement liquide deuxième tranche						
Assainissement liquide troisième et quatrième tranches						
Sous-total						
Electrification des douars (projet politique de la ville, lot n°1)						
Installations électriques triphasés (projet politique de la ville, lot n°1)						
Electrification du lotissement des fonctionnaires (commune de Tata)						
Sous-total						
Construction d'un pôle universitaire (Mise à disposition de terrain)						
Travaux de réhabilitation intérieure des écoles et de liaison au réseau d'assainissement (projet politique de la ville, lot n°1)						
Sous-total						
Aménagements, réhabilitations, équipements des centres de soin						
Véhicule de santé mobile (projet politique de la ville, lot n°1)						
Sous-total						
Construction d'un pont sur oued tata et sur oued tighremt (projet politique de la ville, lot n°1)						
Aménagement de la vallée du oued tata et tighremt pour protégé la ville contre inondations (projet politique de la ville, lot n°1)						
Sous-total						
L'appui au développement des produits du terroir et au développement et à la promotion de l'écotourisme et de l'artisanat ; L'appui à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine (projet politique de la ville, lot n°2)						
Unité de valorisation du couscous						
Plate-forme pour marchands ambulants						
Aménagement des pistes touristiques et ouvrages hydraulique (projet politique de la ville, lot n°2)						
Création des maisons d'hôtes (projet politique de la ville, lot n°2)						
Aménagement de Ksours à Agadir Lahna (projet politique de la ville, lot n°2)						
Construction et aménagement d'un abri touristique (projet politique de la ville, lot n°2)						
Construction d'un espace pour mémoire historique de la Résistance						
Construction d'un centre de vente de produits de terroir						

Intitulé du projet PAC	Programmation annuelle					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sous-total						
Terrain de proximité (projet politique de la ville, lot n°1)						
Construction de terrains de proximité						
La mise à niveau urbaine (chaussée, voirie, dallage, éclairage public, places, équipements collectifs...) ; La mise à niveau des quartiers sous-équipés de la ville ; La construction d'équipements socio-éducatifs de proximité ; La construction d'équipements sportifs de proximité : terrains de proximité, complexes sportifs, etc.) ; Création et aménagement des espaces vert et places publiques (projet politique de la ville, lot n°1)						
Centre d'activités féminines						
Création d'une zone d'activités économiques						
Création d'un espace d'activités féminines						
Construction d'un foyer féminin						
Création d'un jardin de jeux						
Aménagement d'un jardin de jeux						
Aménagement du jardin Bîr anzarane, alyasmine, Annakhil, village exemplaire						
Aménagement des deux abords de l'oued Tighremte						
Création de jardins						
Aménagement du Souk sidi mansour et construction d'une salle de conférences						
Construction d'un centre d'orientation énergétique						
Equipement du centre d'orientation énergétique						
Equipement en énergie solaire de quelques bâtiments administratifs et jardins						
Projet pilote de l'efficacité énergétique d'une rue						
Electrification par énergie solaire d'un foyer féminin						
Equipement d'un point info-énergétique						
Construction d'un pont sur l'oued Tata						
Aménagement de l'entrée sud de la commune						
Construction d'une retenue communale et d'un parking de voitures						
Aménagement du Souk oued dahab et Souk lakdim						
Aménagement de murs de protection contre inondations						
Ouvrages de protection contre inondation pour lotissement Hanae et lycée Mohamed VI						
Construction et équipement de la décharge publique						
Construction du siège de la commune						
Création de lotissement résidentiel						
Acquisition de terrains						

Intitulé du projet PAC	Programmation annuelle					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Qualification des quartiers de la commune (programme politique de la ville, lot1)						
Renforcement et renouvellement de la flotte de véhicules						
Qualification de la main d'œuvre au domaine de construction du bâtiment en matériel local						
Formation au domaine des énergies renouvelables						
Sessions de formation pour personnel communal, élus et associatifs						

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIF DE SUIVI

Section VI : Le dispositif de suivi de l'exécution du PAC de la Commune Urbaine de Tata

6.1. Dispositif de suivi

Le mode de gestion s'articule autour des organes de gouvernances prévu par la loi et l'organisation administrative de la commune, le Comité de pilotage sera présidé par le Président du Conseil Municipal en coordination avec le Gouverneur de la Province (Article 8 de la loi 113/14).

Le Comité de Pilotage sera au cœur de ce dispositif, une importance est accordée par la législation aux commissions permanentes mises en place au niveau du conseil Municipal.

6.2. Rôle et responsabilités des différents des organes de gouvernance

Responsabilité	Activité à entreprendre	Fréquence des rencontres
Président appuyé par le Comité de Pilotage du PAC Commune urbaine de Tata: Supervision par le Directeurs des affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision par les Commissions permanentes en charge de l'implémentation qui se chargent du : - Suivi de la cadence d'exécution du PAC, Validation des plans d'actions du comité de suivi Prises de décisions / arbitrages - Exécution des activités prévues dans le Programme d'Action Identification et mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des projets - Evaluation du niveau d'avancement de l'exécution des projets et communication au comité de suivi - Identification / anticipation des obstacles potentiels et définition de mesures de mitigation adéquates 	Mensuelle
Président du conseil (appui du Comité de suivi de l'implémentation)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'implémentation de chacun des projets structurants Validation des plans d'action des comités d'implémentation - Soutien à l'exécution des différents projets (e.g., aide à la résolution des obstacles, priorisation des activités, mobilisation des ressources) - Animations d'ateliers de travail et évaluation des réalisations - Consolidation des rapports d'implémentation et communication au comité de gouvernance du PAC / organismes externes 	Tous les deux mois
RAPPORT ANNUEL DE L'EXECUTION DU PAC ELABORE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNE (après soumission à l'avis des commissions permanentes selon l'article 94 de la loi organique)		

6.2.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

6.2.1.1. Cadre juridique⁸

Le Dahir n° 1-15- 84 du 2 Ramadan 1436 (4 Juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes stipule qui élaborent et adoptent leurs programmes de développement pour une durée de 6 années (Révision du programme après évaluation dans les 3 ans).

⁸ Réf. la loi organique

La commune doit également veiller à son exécution selon les compétences assignées par le législateur et ce, en harmonie avec les orientations provinciales et régionales en vue d'assurer de meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population.

Il en résulte que le Conseil Municipal à travers le **Président est le premier responsable** de l'exécution du plan. Il peut bénéficier de l'expertise et de l'expérience des tiers notamment de la part des Services extérieures et de l'Administration territoriale.

Selon la loi, le Conseil Municipal s'occupe notamment de la coordination de toutes les actions de développement à savoir :

- ✚ **L'élaboration, l'approbation et l'exécution du programme de développement,**
- ✚ **L'élaboration, l'approbation et l'exécution du plan annuel,**
- ✚ **L'approbation des conditions d'exécution des activités,**
- ✚ **L'élaboration et l'approbation d'une politique de financement du Programme,**
- ✚ **La communication ou la restitution périodique à la population et aux intervenants (Communes, Services technique) à travers le Plan de communication dont les grandes lignes seront déclinées infra.**

Il s'agit en fait des compétences propres du conseil Municipal telles que fixées par le législateur.

6.2.1.2. Cadre Institutionnel et technique du Programme de développement

Il concerne l'organisation ou le dispositif technique mis en place à travers les commissions permanentes pour assurer le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAC. Ces commissions seront appuyées par le **Comité de Pilotage/Technique du Programme de développement.**

Institué par la loi organique **N°113-14 du 4 Juillet 2015**, les commissions de suivi en collaboration avec les autres services techniques auront pour tâche d'assurer:

- ✚ **le suivi de l'élaboration et de l'évaluation du PAC**
- ✚ **le suivi de l'exécution des projets inscrits au Programme**
- ✚ **l'élaboration et suivi/évaluation du Programme Annuel d'Investissement (PAI) de la Commune**
- ✚ **etc.**

Cette structure n'est en fait qu'un maillon de tout le dispositif que constitue l'Administration Municipale (**article 94** de la loi organique).

Le Comité de Pilotage reste dans tous les cas, un organe d'exécution technique constitué de cadres ouverts au service des commissions ; c'est un véritable lieu d'échanges, de concertation et de négociation avec tous les intervenants.

Il collabore étroitement avec tous les autres services (Administration Provinciale, Services déconcentrés, projets /programmes, province, organismes nationaux ou internationaux, Régions étrangères), avec le Président et son conseil en vue de définir des stratégies de mobilisation des fonds pour assurer une bonne mise en œuvre du Programme pour la promotion du développement du territoire de la Commune et la lutte contre la précarité et la marginalisation.

Cette nouvelle donne lié au processus de Régionalisation avancé dans la gestion des affaires de la commune, exige/implique une certaine communication, c'est-à-dire une circulation des informations entre le Conseil et les différents acteurs de développement de la vie locale que sont les opérateurs économiques, les associations, les projets/programmes, les partenaires au développement et autres intervenants. Il est donc important voire indispensable qu'une stratégie de communication (voir plus loin) soit élaborée pour faire connaître à tous les acteurs le contenu du PAC (afficher un résumé au sein de la commune).

6.2.1.3. Exécutions du Programme d'Action

La mise en œuvre du programme se fait une fois le cadre institutionnel et de coordinations établies. Les actions à entreprendre sont les suivantes:

- ✚ **Elaboration d'un programme annuel d'investissement**
- ✚ **Définition des conditions de l'exécution dudit programme**
- ✚ **Elaboration d'un système de suivi/évaluation (SE)**

Le PAC actuel a donné des indications pour des périodes d'exécution des activités. Toute fois dans le plan annuel, il doit être décrit clairement quelles activités sont envisagées pour exécution, comment et par qui elles doivent l'être réalisées. Des précisions doivent être données sur:

- ✚ **les activités à exécuter par le Conseil Municipal sur son budget propre,**
- ✚ **les activités à exercer par des tiers (compétences partagées, compétences transférées, coopération international, etc.).**

Bien qu'on évoque le plan annuel, les programmes ou actions de développements envisagés doivent s'inscrire dans le développement durable et équitable. En conséquence, ils doivent être soumis à un certain nombre de critères dont les plus importants peuvent se résumer comme suit:

- ✚ **Etre inscrits dans le programme de développement et discuté par le conseil,**
- ✚ **Etre en concordance avec l'ensemble des activités envisagées ou en cours d'exécution,**
- ✚ **Tenir compte des dimensions du développement durable à savoir :**
 - *l'approche et la démarche adoptées doivent être participatives*

notamment au niveau de la prise de décision et la gestion de l'activité,

- *l'impact économique,*
- *les changements sociaux,*
- *l'aménagement de l'espace en vue de la redistribution des activités et des hommes et la lutte contre les disparités territoriales,*
- *l'existence d'une cohérence entre les activités proposées,*
- *la prise en compte des aspects genre,*
- *la prise en compte des aspects environnementaux et changements climatiques dans l'exécution de toutes les activités,*
- *la prise en compte des besoins en information exigé par le système de suivi/évaluation du plan.*

6.3. La mobilisation des ressources

C'est une condition cruciale pour la mise en œuvre du programme et sa traduction en projet bancable et durable; pour ce faire, plusieurs stratégies / pistes méritent de faire l'objet d'une exploration :

- ✚ **Mobilisation des fonds propre :** Il s'agira d'un plan à double vitesse ; dans une première étape de 2018 à 2020, on mobilisera la manne financière inscrite dans le Budget pour asseoir une plateforme afin de booster les conditions favorables aux investissements et mobiliser des fonds additionnels à partir de 2020.
- ✚ **L'inter Communalité :** Elle constitue une opportunité qui sera utilisée dans la mise en œuvre du PAC. Il s'agira entre autres, d'identifier des besoins communs et d'élaborer des projets communs qui seront soumis aux bailleurs potentiels ou à la recherche du financement.
- ✚ **les pistes externes :** Il s'agira pour le Conseil de rechercher des partenaires au développement pour négocier la prise en compte d'une partie de l'exécution de son plan dans leur programme dans le cadre des compétences transférées.
- ✚ **la coopération décentralisée :** C'est la recherche des possibilités de jumelage entre la Commune et d'autres Préfectures et Provinces ou villes d'autres pays ou continents en vue de nouer des partenariats d'échanges sur les expériences et de financement.

6.4. Analyse des risques

Tout au long du processus d'élaboration du PAC ; l'analyse des risques qui peuvent compromettre ou constituer un handicap essentiel à la mise en œuvre du PAC a permis d'identifier quelques écueils dont nous citons à titre de rappel:

- ✚ **la faible mobilisation des ressources financières aussi bien internes qu'externes,**

- ✚ **Insuffisance des ressources humaines en termes de spécialités (ingénieurs-Statisticiens- informaticiens, techniciens, etc.),**
- ✚ **etc.**

6.5. Le dispositif de suivi évaluation de l'exécution du programme

L'objet du suivi du PAC est d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses projets sur plusieurs aspects (coûts, délai, qualité et résultats). Ce qui signifie que l'information présentée, sous quelque forme que ce soit, mènera à une décision relative au projet en cours de réalisation. (Réajustements de ressources, rajout ou révision d'activité au bout de la troisième année, autoriser la continuité des activités etc.).

6.6. Cadre logique Indicateurs de suivi

Les indicateurs établis auparavant nous permettent déjà d'avoir une base pour le suivi des indicateurs, il sera réajusté ultérieurement.

La mise en place du système de suivi passe par la réalisation des tâches suivantes :

- ✚ **Définition des objectifs du système de suivi**
- ✚ **Sélection de l'information et des indicateurs pertinents, dans ce cadre une panoplie d'indicateurs de suivi des activités sont formulés au niveau de la matrice stratégique du PAC.**
- ✚ **Nomination des membres de l'équipe chargée des tâches de saisie des données et de leur analyse.**
- ✚ **Collecte des données et informations pour le suivi (fournisseurs des données, méthode de collecte....).**
- ✚ **Analyse des données dans le but d'interpréter les changements constatés en relation avec les moyens et actions engagés par le PAC.**
- ✚ **Elaboration des rapports de suivi (rapports périodiques, restitution état d'avancement activités PAC, tableau de bord....)**

La mise en place d'un dispositif statistique et cartographique simple (**Système d'Information Géographique**) facilitera le suivi et la programmation, une formation dans ce sens devrait être dispensée immédiatement au terme de la première année du PAC.

Ce système doit non seulement assurer le suivi des activités en fonction des indicateurs retenus, mais il doit aussi évaluer avec un outil simple comme le SWOT.

Des évaluations (audit interne annuelle) et externes à effectuer par des experts indépendants et neutres doivent être également mobilisées à des moments clés du processus (à mi-parcours ou à l'achèvement du plan triennal).

نموذج التقرير السنوي المتعلق بتقييم تنفيذ برنامج عمل الجماعة:

الجدول رقم : 1

السنة المعنية:						
اسم المشروع	النتيجة المتوخاة	المؤشر 1	المؤشر 2	الغلاف المرصود	الاكراهات	الحلول المقترحة

يقيس المؤشر 2 نسبة الإنجاز المتعهد بها والتي لم تنجز بعد ، اي نسبة تعثر المشاريع المسطرة في برنامج عمل الجماعة.

الجدول رقم : 2

في هذا الجدول يتم ترتيب المشاريع في التقرير السنوي حسب قيمة المؤشر 2 كما يلي:

السنة المعنية		
قيمة المؤشر	نسبة تعثر المشروع	عدد المشاريع المعنية بهذا المؤشر
اقل من 10 %	مشروع يسير وفق الأجل المسطر	
من 10 % الى 20 %	نسبة تعثر مقبولة	
من 21 % الى 50 %	نسبة تعثر متوسطة	
من 51 % الى 80 %	نسبة تعثر عالية	
من 81 % الى 100 %	نسبة تعثر جد عالية	

ملاحظة : يعتبر تنفيذ برنامج عمل الجماعة ناجحا اذا كان عدد المشاريع من الفئتين الأولى والثانية يفوق نسبة 80 %

نموذج التقارير الفصلية Trimestriels المتعلقة بتتبع انجاز المشاريع وتنفيذ برنامج عمل الجماعة:

الجدول رقم : 3

الفصل المعني						
اسم المشروع	الهدف	المؤشر 1	المؤشر 2	نسبة تقدم انجاز المشروع خلال الفصل المعني	الاكراهات	الحلول المقترحة

طريقة احتساب نسبة تنفيذ برنامج عمل الجماعة:

الجدول رقم : 4

اسم المشروع	نسبة الإنجاز المتوقعة عند نهاية السنة	نسبة الإنجاز الحقيقية عند نهاية السنة	كلفة المشروع
	X1	Y1	M1
	X2	Y2	M2

	Xn	Yn	Mn

$\left[\frac{(M1 * X1) + (M2 * X2) + \dots + (Mn * Xn)}{M1 + M2 + \dots + Mn} * 100 \right]$	النسبة المتوقعة لتنفيذ برنامج عمل الجماعة
$\left[\frac{(M1 * Y1) + (M2 * Y2) + \dots + (Mn * Yn)}{M1 + M2 + \dots + Mn} * 100 \right]$	النسبة الحقيقية لتنفيذ برنامج عمل الجماعة

نسب انجاز المشاريع المتوقعة:

الجدول رقم : 5

نسبة الانجاز المتوقعة						مكان إنجاز المشروع	اسم المشروع
نهاية 2022	نهاية 2021	نهاية 2020	نهاية 2019	نهاية 2018	نهاية 2017		
					100 %	على الطريق الإقليمية (PK 32) 1908	بناء حائط وقائي بمدخل جماعة سيدي احمد اوموسى على مسافة 140 متر

النسب المتوقعة لتنفيذ برنامج عمل الجماعة للفترة 2017 – 2022:

الجدول رقم : 6

نسبة الانجاز المتوقعة						تنفيذ برنامج عمل الجماعة للفترة 2017 – 2022
نهاية 2022	نهاية 2021	نهاية 2020	نهاية 2019	نهاية 2018	نهاية 2017	
100 %	90 %	60 %	35 %	15 %	5 %	

Annexes

الاطار المنطقي لبرنامج عمل بلدية طاتا

مصادر التحقق	المؤشرات	الشركاء المحتملون	الأهداف الخاصة
<ul style="list-style-type: none"> ● محاضر تسلم الأشغال المنجزة، ● تقارير الدراسات المنجزة، ● زيارات ميدانية. ● ملف الصفقات العمومية 	<ul style="list-style-type: none"> ● 2022: تحسين وتقوية الشبكة المائية بنسبة 100 %، ● تحسين نسبة تزود المجزرة بالماء من 70% إلى 80 %، ● زيادة نسبة الربط بالكهرباء من 95 % إلى 100 %، ● تقوية وتعميم الإنارة العمومية من 70 % إلى 90 %، 	<ul style="list-style-type: none"> ● المديرية العامة للجماعات المحلية، ● المجلس الإقليمي ● المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب، 	<p>الهدف الخاص رقم 1 : تزود معمم للسكان بشبكة توزيع الماء الشروب والكهرباء</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● محاضر الاجتماعات، ● زيارات ميدانية. ● ملف الصفقات العمومية ● وسائل نقل متوفرة وفي الخدمة، 	<ul style="list-style-type: none"> ● 2022 : تحسين ظروف التعليم بتراب الجماعة، ● تحسين جودة التعليم، ● تقليص نسبة الهدر المدرسي إلى أقل من 1% في أفق 2022، 	<ul style="list-style-type: none"> ● المديرية العامة للجماعات المحلية، ● المجلس الإقليمي، ● المديرية الإقليمية لوزارة التربية الوطنية...، ● المبادرة الوطنية للتنمية البشرية، ● جامعة ابن زهر، 	<p>الهدف الخاص رقم 2 : تعليم معمم ونسبة هدر مدرسي قليل</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● تقارير الدراسات المنجزة، ● زيارات ميدانية. ● ملف الصفقات العمومية ● محاضر تسلم الأشغال المنجزة، 	<ul style="list-style-type: none"> ● إلى حدود 2021 : ● تحسين ظروف الخدمات الصحية بالدواوير: أكادير لهذا، أكوجكال و تغرمت، ● 90% من الولادات يجب أن تتم تحت المراقبة الصحية، ● القضاء التام على وفيات النساء خلال الوضع، 	<ul style="list-style-type: none"> ● المديرية العامة للجماعات المحلية، ● المجلس الإقليمي، ● المديرية الإقليمية لوزارة الصحة ● المبادرة الوطنية للتنمية البشرية، 	<p>الهدف الخاص رقم 3 : تحسن جودة الخدمات الصحية بجماعة طاتا</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● محاضر تسلم الأشغال المنجزة، ● تقارير الدراسات المنجزة، ● زيارات ميدانية. 	<ul style="list-style-type: none"> ● 2018 : كل الدراسات منجزة، ● انطلاق من 2017 إنجاز وصيانة ما لا يقل، ● فك العزلة عن حوالي 70% من تراب الجماعة عبر شق الطرق والمسالك، ● بناء القناطر... 	<ul style="list-style-type: none"> ● المديرية الجهوية للتجهيز والنقل، ● المديرية الإقليمية للتجهيز والنقل، ● المبادرة الوطنية للتنمية البشرية، ● الوكالة الوطنية لتنمية مناطق الواحات والأركان ، 	<p>الهدف الخاص رقم 4 : حالة الطرق والمسالك متحسنة</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● محاضر الإنجاز، ● تقارير التقييم ووضعيات تقدم الأشغال والإنجاز، ● المعطيات الإحصائية. 	<ul style="list-style-type: none"> ● إلى حدود 2022 : ● تنمية الإقتصاد المحلي وخلق فرص الشغل، ● صيانة ورد الاعتبار للمعالم الأثرية التراثية التي هي في خطر، ● موروث ثقافي مثنى وموهل، ● وجود وحدة لتثمين الكسكس، 	<ul style="list-style-type: none"> ● المديرية العامة للجماعات المحلية، ● وزارة السكنى وسياسة المدينة ● وزارة الشباب والرياضة، ● مجلس جهة سوس ماسة جهة سوس، ● المجلس الإقليمي، ● وكالة تنمية الأقاليم الجنوبية، ● برنامج تنمية الواحات الجنوبية، ● الجمعيات والتعاونيات النسائية ● المبادرة الوطنية للتنمية البشرية، 	<p>الهدف الخاص رقم 5 : الإقتصاد الإجتماعي والثقافة والموروث التراثي كلها مؤهلة كرافعة للتنمية بجماعة طاتا</p>

مصادر التحقق	المؤشرات	الشركاء المحتملون	الأهداف الخاصة
		<ul style="list-style-type: none"> ● الوكالة الوطنية لتنمية مناطق الواحات وشجرة الأركان، ● المديرية الجهوية للسياحة. 	
<ul style="list-style-type: none"> ● تقارير الدراسات المنجزة، ● زيارات ميدانية. ● ملف الصفقات العمومية ● محاضر تسلم الأشغال المنجزة، 	<ul style="list-style-type: none"> ● نهاية 2022 : ● وجود 5 ملاعب القرب للشباب والأطفال، 	<ul style="list-style-type: none"> ● المديرية العامة للجماعات المحلية، ● المجلس الإقليمي، ● المبادرة الوطنية للتنمية البشرية، ● وزارة الشباب والرياضة 	<p>الهدف الخاص رقم 6 :</p> <p>خدمات القرب متوفرة للشباب</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● برنامج التكوين، ● تقارير تقييم التكوينات، ● التواصل مع المستفيدين للتعرف على وقع التكوينات على أداءهم. 	<ul style="list-style-type: none"> ● خلال 2018 : وضع برنامج للتكوين، ● نهاية 2018 : إنجاز وحدة للتكوين على الأقل، ● استفادة أغلب الفاعلين المحليين من التكوين. 	<ul style="list-style-type: none"> ● المديرية العامة للجماعات المحلية، ● المجلس الإقليمي، ● المبادرة الوطنية للتنمية البشرية، 	<p>الهدف الخاص رقم 7 :</p> <p>تقوية قدرات الفاعلين المحليين</p>